



Second Session
Thirty-seventh Parliament, 2002-03

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Official Languages

Chair:

The Honourable ROSE-MARIE LOSIER-COOL

Monday, November 3, 2003

Issue No. 15

Third meeting on:

Bill S-11, An Act to amend the Official Languages Act
(promotion of English and French)

First meeting on:

Bill S-14, An Act to amend the
National Anthem Act to reflect the
linguistic duality of Canada

Eighteenth meeting on:

Study and report upon the operation of the Official Languages Act,
and of regulations and directives made thereunder, within those
institutions subject to the Act, as well as upon the reports of the
Commissioner of Official Languages, the President of the Treasury
Board and the Minister of Canadian Heritage

INCLUDING:

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-11)

WITNESSES
(*See back cover*)

Deuxième session de la
trente-septième législature, 2002-2003

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Langues officielles

Présidente:

L'honorable ROSE-MARIE LOSIER-COOL

Le lundi, le 3 novembre 2003

Fascicule n° 15

Troisième réunion concernant:

Le projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles
(promotion du français et de l'anglais)

Première réunion concernant:

Le projet de loi S-14, Loi modifiant la
Loi sur l'hymne national afin de refléter la
dualité linguistique du Canada

Dix-huitième réunion concernant:

L'étude, afin d'en faire rapport, de l'application de la Loi sur les
langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en
découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi, ainsi que les
rapports de la commissaire aux langues officielles, de la présidente du
Conseil du Trésor et de la ministre du Patrimoine canadien

Y COMPRIS:

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi S-11)

TÉMOINS
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
OFFICIAL LANGUAGES

The Honourable Rose-Marie Losier-Cool, *Chair*

The Honourable Wilbert Keon, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Beaudoin	Lapointe
* Carstairs, P.C.	Léger
(or Robichaud, P.C.)	* Lynch-Staunton
Chaput	(or Kinsella)
Comeau	Maheu
Gauthier	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
LANGUES OFFICIELLES

Présidente: L'honorable Rose-Marie Losier-Cool

Vice-président: L'honorable Wilbert Keon

et

Les honorables sénateurs:

Beaudoin	Lapointe
* Carstairs, c.p.	Léger
(ou Robichaud, c.p.)	* Lynch-Staunton
Chaput	(ou Kinsella)
Comeau	Maheu
Gauthier	

* *Membres d'office*

(Quorum 4)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, June 17, 2003:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kinsella, seconded by the Honourable Senator Corbin, for the second reading of Bill S-14, An Act to amend the National Anthem Act to reflect the linguistic duality of Canada.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The Bill was then read the second time.

The Honourable Senator Kinsella moved, seconded by the Honourable Senator Atkins, that the Bill be referred to the Standing Senate Committee on Official Languages.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat*, le mardi 17 juin 2003:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kinsella, appuyée par l'honorable sénateur Corbin, tendant à la deuxième lecture du S-14, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin de refléter la dualité linguistique du Canada.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois.

L'honorable sénateur Kinsella propose, appuyé par l'honorable sénateur Atkins, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des langues officielles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, November 3, 2003
(25)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 6:30 p.m., in room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Rose-Marie Losier-Cool, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beaudoin, Chaput, Comeau, Gauthier, Keon, Kinsella, Léger and Losier-Cool (8).

Other senator present: The Honourable Senator Di Nino (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament Marie-Ève Hudon.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on May 7, 2003 the committee continued its examination of Bill S-11, to amend the Official Languages Act (promotion of English and French). (*See Committee Proceedings of September 29, 2003, Issue No. 8.*)

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-11.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the Bill be adopted without amendment.

It was agreed that the Chair report this Bill to the Senate.

At 6:35 p.m., pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on June 17, 2003, the committee proceeded to examine Bill S-14, An Act to amend the National Anthem Act to reflect the linguistic duality of Canada.

WITNESS:

From the Senate of Canada:

The Honourable Noël A. Kinsella, Sponsor of the Bill.

The Honourable Senator Kinsella made a presentation and answered questions.

It was agreed that a letter received by Senator Kinsella be filed as an exhibit.

Letter addressed to Senator Kinsella signed by Stéphane Dallaire, received April 14, 2003 (Exhibit 5900-2.37/O1-S-14,9, "1")

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 3 novembre 2003
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui, à 18 h 30, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Rose-Marie Losier-Cool (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Beaudoin, Chaput, Comeau, Gauthier, Keon, Kinsella, Léger et Losier-Cool (8).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Di Nino (1).

Également présente: De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement: Marie-Ève Hudon.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 7 mai 2003, le comité poursuit son examen du projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais). (*Voir les délibérations du comité du 29 septembre 2003, fascicule n° 8.*)

Il est convenu que le comité procède à l'examen article par article du projet de loi S-11.

Il est convenu que l'adoption du titre soit reportée.

Il est convenu que l'article 1 soit adopté.

Il est convenu que l'article 2 soit adopté.

Il est convenu que l'article 3 soit adopté.

Il est convenu que le titre soit adopté.

Il est convenu que le projet de loi soit adopté sans amendement.

Il est convenu que la présidente fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 18 h 35, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 17 juin 2003, le comité procède à l'examen du projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin de refléter la dualité linguistique du Canada.

TÉMOIN:

Du Sénat du Canada:

L'honorable Noël A. Kinsella, parrain du projet de loi.

L'honorable sénateur Kinsella fait un exposé puis répond aux questions.

Il est convenu que la lettre reçue par le sénateur Kinsella soit déposée auprès du greffier du comité.

Lettre adressée au sénateur Kinsella et signée par Stéphane Dallaire, reçue le 14 avril 2003 (pièce numéro 5900-2.37/O1-S-14,9, «1»)

At 7:15 p.m., pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on December 5, 2002, the committee proceeded to examine the operation of the Official Languages Act, and of regulations and directives made thereunder, within those institutions subject to the Act, as well as upon the reports of the Commissioner of Official Languages, the President of the Treasury Board and the Minister of Canadian Heritage. (*See Committee Proceedings of February 10, 2003, Issue No. 3.*)

WITNESS:

From the Department of Canadian Heritage:

Hilaire Lemoine, Director General, Official Languages Support Programs.

Mr. Lemoine answered questions.

At 8 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 19 h 15, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 5 décembre 2002, le comité étudie, afin d'en faire rapport, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions découlant, au sein des institutions assujetties à la loi, ainsi que les rapports de la commissaire aux langues officielles, de la présidente du Conseil du Trésor et de la ministre du Patrimoine canadien. (*Voir les délibérations du comité du 10 février 2003, fascicule n° 3.*)

TÉMOIN:

Du ministère du Patrimoine canadien:

Hilaire Lemoine, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles.

M. Lemoine répond aux questions.

À 20 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Tuesday, November 4, 2003

The Standing Senate Committee on Official Languages has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill S-11, An Act to amend the Official Languages Act (promotion of English and French), has in obedience to the Order of Reference of Wednesday, May 7, 2003, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

RAPPORT DU COMITÉ

Le mardi 4 novembre 2003

Le comité sénatorial permanent des langues officielles a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été déféré le Projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 7 mai 2003, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

La présidente,

ROSE-MARIE LOSIER-COOL

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 3, 2003

The Standing Senate Committee on Official Languages met this day at 6:30 p.m. to study Bill S-14, An Act to amend the National Anthem Act to reflect the linguistic duality of Canada; to study and report upon the operation of the Official Languages Act, and of regulations and directives made thereunder, within those institutions subject to the Act, as well as upon the reports of the Commissioner of Official Languages, the President of the Treasury Board and the Minister of Canadian Heritage; to conduct the clause-by-clause consideration of Bill S-11, An Act to amend the Official Languages Act (promotion of English and French).

Senator Rose-Marie Losier-Cool (*Chair*) in the Chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, I need your consent to revise the agenda. First, I would like your consent for the first item on the agenda to be the clause-by-clause consideration of Bill S-11. Second, Bill S-14, An Act to amend the National Anthem Act to reflect the linguistic duality of Canada, and we'll hear evidence from the Honourable Senator Kinsella, the bill's sponsor.

Third, we'll hear from Mr. Hilaire Lemoine, Director General of Official Languages Support Programs, to answer our questions regarding the concerns we heard from Western Canadian witnesses. Do you agree to adopt the agenda?

Senator Comeau: We generally meet at 4:00 p.m. It's already 6:30 p.m., and we have three items on the agenda for this evening.

The Chair: Yes, and I think we can do those three items in an hour at most.

Senator Comeau: I got up at five this morning, and we've already worked several hours. If the House begins sitting on Monday, we may have to reconsider the hours we'll try to offer as senators. We're already divided in three right now. That's just an observation, and we have to be quite aware that we can also exhaust ourselves.

The Chair: We are all very aware of that. I hope we can finish the meeting in an hour at most. Shall we move on to clause-by-clause consideration of Bill S-11?

Senator Comeau: Yes.

[*English*]

The Chairman: Is it agreed, honourable senators, that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-11?

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 3 novembre 2003

Le Comité sénatorial permanent des langues officielles se réunit aujourd'hui à 18 h 30 pour étudier le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin de refléter la dualité linguistique du Canada; pour étudier, afin d'en faire rapport, l'application de la Loi sur les langues officielles, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la Loi, ainsi que les rapports de la commissaire aux langues officielles, de la présidente du Conseil du Trésor et de la ministre du Patrimoine canadien; pour faire l'étude article par article du projet de loi S-11, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais).

Le sénateur Rose-Marie Losier-Cool (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

La présidente: Honorables sénateurs, j'ai besoin de votre consentement pour réviser l'ordre du jour. Premièrement, je voudrais votre consentement pour que le premier article à l'ordre du jour soit l'étude article par article du projet de loi S-11. Deuxièmement, le projet de loi S-14, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national, afin de refléter la dualité linguistique du Canada et nous entendrons le témoignage de l'honorable sénateur Kinsella, parrain de ce projet de loi.

Troisièmement, nous entendrons M. Hilaire Lemoine, directeur général des programmes d'appui aux langues officielles, pour répondre à nos questions concernant les préoccupations que nous avons entendues des témoins de l'Ouest canadien. Êtes-vous d'accord pour adopter l'ordre du jour?

Le sénateur Comeau: Généralement, nous nous rencontrons à 16 heures. Il est déjà 18 h 30 et nous avons trois articles à l'ordre du jour pour ce soir.

La présidente: Oui et je pense que nous pourrions faire ces trois articles dans une heure maximum.

Le sénateur Comeau: Ce matin je me suis levé à cinq heures et déjà, on a travaillé plusieurs heures. Si la Chambre commence à siéger le lundi, nous devons peut-être reconsidérer les heures que nous essayons d'offrir en tant que sénateur. Nous nous divisons déjà en trois à l'heure actuelle. C'est juste une constatation et il faut être très conscient que nous pouvons aussi nous épuiser.

La présidente: Nous en sommes tous très conscients. Je souhaite que dans une heure maximum nous ayons complété la réunion. Êtes-vous d'accord pour passer à l'étude article par article du projet de loi S-11?

Le sénateur Comeau: Oui.

[*Traduction*]

La présidente: Est-on d'accord, honorables sénateurs, pour que le comité passe à l'étude article par article du projet de loi S-11?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: Shall clause 1 carry?

Some senators: Carried.

[*English*]

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that this bill — is there another one? No. Okay.

[*Translation*]

The Chair: Shall the title be: An Act to amend the Official Languages Act, promotion of English and French?

Some senators: Carried.

[*English*]

The Chairman: Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it agreed that I report this bill to the Senate without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

The Chair: I thank you and I congratulate Senator Gauthier for introducing Bill S-11.

[*English*]

We are now ready to listen to Honourable Senator Kinsella. I think he should take the position of the witness at the end of the table.

I want to ensure that we have resolved the interpretation problems.

[*Translation*]

Hon. Noël A. Kinsella: Madam Chair, Bill S-14 is very neat and simple. Everyone has attended a hockey match or another public event. This happens frequently back home, in a bilingual province such as New Brunswick, where the national hymn is sung. In our bilingual communities, a certain percentage of people sing in English and the rest in French. We witnessed an exemplary experience at the Montreal Forum, where everyone sang the national anthem together. Some of the lines were in English,

Des voix: D'accord.

La présidente: Le titre est-il reporté?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

La présidente: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Adopté.

[*Traduction*]

La présidente: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

La présidente: Le projet de loi est-il... Y en a-t-il un autre? Non. D'accord.

[*Français*]

La présidente: Êtes-vous d'accord pour que le titre soit: Loi modifiant la Loi sur les langues officielles, promotion du français et de l'anglais.

Des voix: Adopté.

[*Traduction*]

La présidente: Le projet de loi est-il adopté sans propositions d'amendement?

Des voix: D'accord.

La présidente: Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat sans propositions d'amendement?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

La présidente: Je vous remercie et je félicite le sénateur Gauthier pour la présentation du projet de loi S-11.

[*Traduction*]

Nous sommes maintenant prêts à écouter le sénateur Kinsella. Je crois qu'il devrait prendre la place du témoin au bout de la table.

Je veux m'assurer que nous avons réglé les problèmes d'interprétation.

[*Français*]

L'honorable Noël A. Kinsella: Madame la présidente, le projet de loi S-14 est très net et très simple. Tout le monde a eu l'expérience de participer à un match de hockey ou à un autre événement public. C'est fréquent chez nous, dans une province bilingue, comme le Nouveau-Brunswick, où l'on chantait l'hymne national. Dans nos communautés bilingues, il y a un certain pourcentage de personnes qui chantent en anglais et l'autre en français. Nous avons vu l'expérience exemplaire au forum de

others in French. To my mind, it's a symbol of national unity to see all participants singing in both official languages. This is only an option. We have the national anthem in English and the national anthem in French. This provides a third option, in the circumstances, as I have described them. It's very practical and it does not affect the English or French national anthems in any way.

[*English*]

Indeed, we had a public function in the Senate chamber a few months ago where the national anthem was sung, and it was a pity that we were all not singing from the same song sheet. I think that for those of us who come from bilingual communities, it is perfectly natural. The views expressed on the principles of the bill are very supportive.

I was quite pleased to have the opportunity to table at second reading debate — and I trust that if it is not before this committee I can table it now, Madam Chair — a letter from the office of the Honourable Sheila Copps, the Minister of Canadian Heritage, to whom I wrote about this bill. The second paragraph of the letter said that Ms. Copps appreciates being advised of our views in this matter. It should be noted that the minister supports this bill and feels that this initiative is an excellent way to promote Canadian identity. The national anthem is one of Canada's best-known symbols, and for that symbol to further reflect our linguistic duality is certainly important.

Honourable senators, it is as straightforward as that. I would be happy to answer any questions from honourable senators.

The Chairman: Honourable senators, do you agree that the letter that Senator Kinsella mentioned should be appended to the testimony that we hear today?

Hon. Senators: Agreed.

[*Translation*]

Senator Comeau: I listened to the presentation in the Senate very attentively. From the objections I heard, they seem to believe that it would be mandatory to sing this anthem. Is it mandatory?

Senator Kinsella: No, it's not at all mandatory. We have two versions in the present act. During the Senate debates, I learned to avoid the term "version." So we have the national anthem in English and the national anthem in French.

This third option is to give people, when they're used to it, as in Nova Scotia or New Brunswick, the option to sing a version using some lines in English and some lines in French.

Senator Comeau: We can sing it in English or French or, as has often been done, like in the Tower of Babel, when people don't know the words to the anthem.

Montréal où on chante l'hymne national tous ensemble. Certaines des lignes sont en français et d'autres en anglais. C'est, pour moi, un symbole de l'unité nationale de voir tous les participants chantant dans les deux langues officielles. C'est seulement une option. Nous avons l'hymne national en anglais et l'hymne national en français. Cela donne une troisième option, dans les circonstances, comme je les ai décrites. C'est très pratique et cela ne touche en rien à l'hymne national français ou anglais.

[*Traduction*]

Nous avons eu une cérémonie publique dans la salle du Sénat il y a quelques mois et nous y avons chanté l'hymne national. Dommage que nous ne chantions pas tous les mêmes paroles. Je crois que, pour ceux d'entre nous qui viennent de collectivités bilingues, c'est parfaitement naturel. Les opinions exprimées à l'égard des principes qui sous-tendent ce projet de loi sont très positives.

J'étais très heureux de pouvoir déposer, lors du débat de deuxième lecture, une lettre venant du cabinet de l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, à qui j'ai écrit au sujet de ce projet de loi. Si le comité n'est pas déjà saisi de cette lettre, je peux la déposer dès maintenant, madame la présidente. Le deuxième paragraphe de la lettre dit que Mme Copps apprécie que nous lui fassions part de nos opinions à ce sujet. Il convient de signaler que la ministre appuie le projet de loi et estime que cette initiative est un excellent moyen de promouvoir l'identité canadienne. L'hymne national est un des symboles canadiens les mieux connus, et il est certainement important que ce symbole reflète encore davantage notre dualité linguistique.

Honorables sénateurs, c'est aussi simple que cela. Je serais heureux de répondre à toute question que les sénateurs pourraient avoir.

La présidente: Honorables sénateurs, êtes-vous d'accord pour que la lettre que le sénateur Kinsella a mentionnée soit annexée aux témoignages entendus aujourd'hui?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Le sénateur Comeau: J'ai écouté très attentivement lors de la présentation au Sénat. Les objections, que j'ai entendues, étaient qu'ils semblaient croire qu'il était obligatoire que l'on chante cette hymne. Est-ce obligatoire?

Le sénateur Kinsella: Non, ce n'est pas du tout obligatoire. Nous avons dans la loi actuelle deux versions. J'ai appris, durant les débats au Sénat, d'éviter l'expression «version». Nous avons donc l'hymne national en français et l'hymne national en anglais.

Cette troisième option est de donner, lorsque les gens sont habitués, comme en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick, de chanter une version utilisant certaines des phrases en anglais et certaines des phrases en français.

Le sénateur Comeau: Nous pouvons le chanter soit en français soit en anglais ou, comme on le fait souvent, comme une tour de Babel, quand on ne connaît pas les paroles de l'hymne.

Senator Kinsella: This is one of the situations in which the Senate can show a little leadership and provide the model of a version that everyone can sing regardless of their preferred official language.

Senator Comeau: Have you heard any objections? People could come and tell us whether they have any objections.

Senator Kinsella: In some parts of the country, lawyers from unilingual communities, and they're a minority, prefer to have the entire anthem in English or French, as the case may be.

Senator Comeau: That doesn't prevent them from singing it.

Senator Kinsella: If they want to continue singing the national anthem in English or French, they can do so.

Senator Comeau: I've attended a number of events where people suddenly decide to switch from one language to the other, and I've observed that half the people don't make the switch. It's a bit embarrassing to see that we can't sing the same version of the national anthem and that there is no standard. So you're proposing a standard?

Senator Kinsella: Yes.

Senator Comeau: That standard would apply to Quebec, Ontario, British Columbia and elsewhere, and people would follow the same anthem from language to language?

Senator Kinsella: Precisely. I think such a standard would support the national identity and national unity. On the one hand, if you look at the words of our national anthem very closely, this version is very inclusive. It avoids the problems that some Canadians perceive in the English version, for example.

Senator Comeau: But you don't change a word?

Senator Kinsella: No.

Senator Comeau: Since we're in a country that has two official languages, it's high time we went ahead with this kind of initiative. I would like to congratulate Senator Kinsella for introducing this bill.

The Chair: I congratulate you as well. This bill is very forward-looking. Have you had any reaction from organizations such as the FCFA or other organizations representing the minority communities?

Senator Kinsella: I've received a number of letters and e-mails of course. I believe those messages are 99 percent in favour of the bill, which is logical. You can see it every Saturday night on *Hockey Night in Canada*.

Senator Léger: You said the word "version" shouldn't be used. I got a hold of the English and French versions this morning. In light of your remarks, I thought there was a bilingual version, but I was unable to obtain it from your office.

Senator Kinsella: I belong to the school of thought that believes a poetic text should not be touched. I accept the text of the national anthem in French, and I don't wish to alter its content. The same is true of the English text.

Le sénateur Kinsella: C'est une des situations où le Sénat peut démontrer un peu de leadership et donner un modèle d'une version que tout le monde peut chanter peu importe leur langue officielle de préférence.

Le sénateur Comeau: Avez-vous entendu des objections? Les gens pourraient venir nous dire s'ils ont des objections.

Le sénateur Kinsella: Dans certains coins du pays, des avocats de communautés unilingues, et c'est une minorité, préfèrent avoir tout l'hymne en anglais ou en français, selon le cas.

Le sénateur Comeau: Cela ne les empêche pas de le chanter.

Le sénateur Kinsella: S'ils veulent continuer de chanter l'hymne national en français ou en anglais, ils peuvent le faire.

Le sénateur Comeau: J'ai assisté à plusieurs événements où on décide, tout à coup, de sauter d'une langue à l'autre, et j'ai constaté que la moitié des gens ne font pas le saut. Il est un peu embarrassant de constater que l'on ne peut entonner la même version de l'hymne national et qu'il n'existe pas de standard. Vous proposez donc un standard?

Le sénateur Kinsella: Oui.

Le sénateur Comeau: Ce standard s'appliquerait au Québec comme en Ontario, en Colombie-Britannique ou ailleurs, et on suivrait le même hymne d'une langue à l'autre?

Le sénateur Kinsella: Exactement. À mon avis, un tel standard appuierait l'identité nationale et l'unité nationale. D'autre part, en observant de près les paroles de notre hymne national, cette version est très inclusive. Elle évite les problèmes que certains Canadiens perçoivent dans la version anglaise, par exemple.

Le sénateur Comeau: Mais vous ne changez aucun mot?

Le sénateur Kinsella: Non.

Le sénateur Comeau: Étant donné que nous sommes dans un pays qui possède deux langues officielles, il est grand temps que l'on procède avec ce genre d'initiative. J'aimerais féliciter le sénateur Kinsella d'avoir présenté ce projet de loi.

La présidente: Je vous félicite également. Ce projet de loi est très avant-gardiste. Avez-vous obtenu des réactions d'organismes tels la FCFA ou d'autres organismes qui représentent les communautés minoritaires?

Le sénateur Kinsella: J'ai reçu, bien sûr, plusieurs lettres et courriels. J'estime que ces messages se prononcent à 99 p. 100 en faveur du projet de loi, ce qui est logique. Nous pouvons le constater chaque samedi soir, à l'antenne de l'émission télévisée *La soirée du hockey*.

Le sénateur Léger: Vous avez indiqué ne pas avoir employé le mot «version». Je me suis procuré ce matin la version anglaise et la version française. À la lumière de vos propos, j'ai cru comprendre qu'il existait une version bilingue. Toutefois, je n'ai pu l'obtenir de votre bureau.

Le sénateur Kinsella: Je suis de l'école de pensée qui dit qu'on ne doit pas toucher un texte de poésie. J'accepte le texte de l'hymne national en français, et je ne désire pas en modifier le contenu. Il en va de même pour le texte anglais.

Senator Léger: I've just been handed your version of the national anthem with the music.

Senator Kinsella: Our approach is a practical one, in the context of public events attended by a mixed crowd that speaks both official languages.

Senator Léger: I now have the three versions. When you change the national anthem, the music is stronger than the written word. When you start to sing "O Canada", the music itself is what makes a national anthem, and it transcends the words.

Is the level of bilingualism in Canada ready to adopt a bilingual version? Let's set the question of good will aside. Unfortunately, I've heard, and perhaps others have heard as well, people pronounce the French words in an almost incomprehensible manner. When you sing the words of our national anthem, it's not just a little song. There's a certain pride associated with the national anthem, as there is with the flag. And as Canadians, we are proud to sing our national anthem. I'm thinking of the Olympic Games in 2010, among other things. It seems to me you sing with all your heart when you possess your language.

I have some reservations. Is the country ready to sing a bilingual version? I don't think the national anthem should be a way of doing bilingualism. I want bilingualism, of course, but it's the music that speaks. You often see that at events where there is piano music. And the farther away you are from your country, the more you sing with heart. Do you have any comments?

Senator Kinsella: I accept your remarks and all the psychological and emotional factors. At the Olympic Games, when a Canadian wins an event, people sing the national anthem. In those cases, you can see from their lip movements that the champions aren't following the words.

Senator Léger: I don't think that's important if you sing from the heart. My argument is this: the value of a song — and I respect bilingualism — lies in an inner explosion.

Senator Gauthier: First I would like to congratulate you. You met the challenge. I think we'll have to face more complications if Canadians have to get used to signing the national anthem in both official languages. That's the challenge. I don't know whether we'll be able to do it. French is no problem for me, but I find English a bit of a problem. Anglophones may have some trouble, for example, with the words "ton front est ceint." There's a risk of suggesting another meaning. They won't know what they're saying, unless they're shown.

For example, I'll tell you a brief story. When I gave courses at the university, at the end of each class, I challenged anyone in the room to write the words to the national anthem without a mistake

Le sénateur Léger: On vient de me remettre votre version de l'hymne national avec la musique.

Le sénateur Kinsella: Notre optique s'applique au niveau pratique, dans le cadre d'événements publics auxquels assistent une population mixte de langues officielles.

Le sénateur Léger: Je possède maintenant les trois versions. Lorsqu'on change l'hymne national, la musique est plus forte que le mot écrit. Lorsqu'on commence à entonner «Ô Canada», la musique même fait la valeur d'un hymne national et transcende la parole.

Le niveau de bilinguisme au Canada est-il prêt à se conformer à une version bilingue? Mettons de côté la question de bonne volonté. Malheureusement, j'ai constaté, et peut-être d'autres l'ont constaté également, que l'on prononce les paroles en français de façon presque incompréhensible. Or lorsqu'on chante les paroles, de notre hymne national, il ne s'agit pas juste d'une petite chanson. Il y a une certaine fierté associée à l'hymne national comme au drapeau. Et en tant que Canadiens et Canadiennes, nous sommes fiers d'entonner notre hymne national. Je pense, entre autre, aux Jeux olympiques qui auront lieu en 2010. Il me semble que l'on chante de tout cœur lorsqu'on possède sa langue.

J'ai quelques réserves. Le pays est-il prêt pour chanter le bilinguisme? Je ne trouve pas que l'hymne national devrait être un moyen de faire du bilinguisme. Je désire le bilinguisme, bien sûr. Mais c'est la musique qui parle. À maintes reprises, on peut le constater lors de petites rencontres s'il y a du piano. Et plus on est loin de sa patrie, plus on chante avec cœur. Avez-vous des commentaires?

Le sénateur Kinsella: J'accepte vos observations et l'ensemble des facteurs psychologiques et émotionnels. Lors des Jeux olympiques, lorsqu'un Canadien remporte une compétition, on chante l'hymne national. On peut alors constater par le mouvement des lèvres que les champions ne suivent pas les paroles.

Le sénateur Léger: À mon avis, si on chante du cœur, cela importe peu. Mon argument est le suivant. La valeur d'une chanson — et je respecte le bilinguisme — est une explosion intérieure.

Le sénateur Gauthier: J'aimerais tout d'abord vous féliciter. Vous avez relevé un défi. Je pense que nous devons faire face à plus de complications si on se met dans le contexte à savoir que les Canadiens et Canadiennes devront s'habituer à chanter l'hymne national dans les deux langues officielles. Voilà le défi. Je ne sais pas si nous en serons capable. Pour ma part, le français ne présente pas de problème, mais l'anglais me pose un peu de problème. Les anglophones risquent d'éprouver certaines difficultés avec, par exemple, les paroles «ton front est ceint». On risque d'évoquer une autre signification. Ils ne sauront pas ce qu'ils disent, à moins qu'on leur montre.

À titre d'exemple, je vous relaterai une courte anecdote. Alors que je donnais des cours à l'université, à la fin de chaque cours, je lançais le défi dans la salle à quiconque pouvait écrire sans fautes

and said I would take them for a meal at the parliamentary restaurant if they did. In 30 years, I never lost the bet. The task isn't as simple as it seems.

The House of Commons sings the national anthem once a week — at least it did when I was there nine years ago. Do you think the members from all parties will sing the national anthem you're submitting to us here, or that one member will sing in English and another in French? Because the House of Commons will have to study this bill.

Senator Kinsella: I believe that if we can agree on a bilingual version, I'm convinced that everyone will accept this division of English and French lines in the text. And within a year or two, everyone will be signing the same words together in the House of Commons or in any circumstance or public place.

A number of countries have more complicated situations. Some countries have three or four languages, and their national anthems switch, from line to line, from English to Swahili or to another language. I believe that's the case in Belgium and Switzerland. In fact, the challenge isn't a big one from a teaching point of view. We're talking about 20 words. We spend several billions of dollars on public education in Canada. What's the point of that expenditure if our system can't teach 20 words?

Senator Gauthier: Would you be ready to support a motion introduced by the committee that the Senate, in future, sing the national anthem you propose at least once a week.

Senator Kinsella: Yes I would.

Senator Gauthier: That would be the test. We'd have a good debate. This will become the official national anthem. The word "official" means authorized by a higher authority. It's Canada's official national anthem. Coming back to your preamble, you talk about linguistic duality. Do you think that, in future, we could require that, if *O Canada!*, the official national anthem, is sung in all official ceremonies of the Senate and Parliament of Canada, that it be in both official languages?

Senator Kinsella: Consider the July 1 holiday. It takes place on the Hill and is organized by the Department of Canadian Heritage; we start with the national anthem. It is very easy to have this bilingual version using big screens. I anticipate that everybody would sing and it would be a symphony, the greatest Canada has ever seen.

Senator Gauthier: Do you agree with me that, once we've passed this bill, we make a recommendation that this be Canada's official national anthem? I have reasons for asking you that. You see where I'm coming from.

Senator Kinsella: We can have this model as the bilingual version, for those who want a bilingual version. There are a number of bilingual versions. The version sung in Montreal is different from the one we sing in New Brunswick. At all university

les paroles de l'hymne national, je lui paierais un repas au restaurant du Parlement. En 30 ans, je n'ai jamais perdu ce pari. La tâche n'est pas aussi simple qu'elle ne le semble.

La Chambre des communes chante l'hymne national une fois par semaine — du moins elle le chantait lorsque j'y étais, il y a neuf ans. Pensez-vous que les députés de tous les partis vont chanter l'hymne national que vous nous soumettez ici, ou si un député chantera en français et l'autre en anglais? Car la Chambre des communes devront faire l'étude de ce projet de loi.

Le sénateur Kinsella: Je crois que si nous pouvons nous entendre sur une version bilingue, je suis convaincu que tout le monde va accepter cette division des lignes du texte de l'anglais au français. Et d'ici un an ou deux, à la Chambre des communes ou lors de n'importe quelle circonstance ou lieu public, tout le monde chantera les mêmes paroles ensemble.

Plusieurs pays se trouvent dans une situation plus compliquée. Certains pays possèdent trois ou quatre langues. Et leur hymne national alterne, d'une ligne à l'autre, de l'anglais au swahili ou à une autre langue. Je crois que c'est le cas en Belgique et en Suisse. En réalité, le défi n'est pas d'envergure au point de vue pédagogique. On parle de 20 mots. On dépense au Canada plusieurs milliards de dollars dans le secteur de l'éducation publique. À quoi bon ces dépenses si notre système ne peut enseigner 20 mots?

Le sénateur Gauthier: Seriez-vous prêt à appuyer une motion qui serait faite par le comité, que le Sénat, à l'avenir, chante l'hymne national que vous proposez, au moins une fois par semaine.

Le sénateur Kinsella: D'accord.

Le sénateur Gauthier: Ce serait le test. Nous aurions un bon débat. Cela va devenir l'hymne national officiel. Le mot «officiel» veut dire autoriser par une autorité supérieure. C'est l'hymne national officiel du Canada. Je reviens à votre préambule, vous parlez de la dualité linguistique. Pensez-vous que dans toutes les cérémonies officielles du Sénat et du Parlement canadien, nous pourrions exiger à l'avenir que si on chante *Ô Canada*, l'hymne national officiel, que ce soit dans les deux langues officielles?

Le sénateur Kinsella: Prenons la fête du premier juillet, qui a lieu sur la colline et qui est organisée par le ministère de Patrimoine canadien, nous commençons avec l'hymne national. C'est très facile avec les grands écrans d'avoir cette version bilingue. Je prévois que tout le monde va chanter et ce sera une symphonie. La plus grande que le Canada n'a jamais vu.

Le sénateur Gauthier: Êtes-vous d'accord avec moi, qu'une fois que nous aurons adopté ce projet de loi, nous fassions une recommandation pour que ce soit l'hymne national officiel du Canada? J'ai des raisons pour vous demander cela. Vous me voyez venir.

Le sénateur Kinsella: Nous pouvons avoir ce modèle comme la version bilingue, pour ceux qui veulent avoir une version bilingue. Il y a plusieurs versions bilingues. La version chantée à Montréal est différente de celle que nous chantons au Nouveau-Brunswick.

convocations, we sing the national anthem in both official languages, but it changes from year to year through revisions. It's up to us to provide an official model. This isn't mandatory. There's no penalty if we want to sing it another way. But it's up to us in the Senate to set an example, a model. I'm convinced that Canadians will accept it.

Senator Gauthier: You're an academic, a university professor. There used to be a test in Ottawa. All students had to write an official languages test, Anglophones in French and Francophones in English. They eliminated it and I'm sorry they did. Some students recently came to me and spoke about that test. Now they're thinking the University of Canada. I told them to start recognizing both official languages in their national anthem. I also told them to ask students who receive degrees to be a bit tolerant of and proficient in both official languages. This model is a start; I'm going to send it to them tomorrow.

Senator Beaudoin: There's a part in English and a part in French. I think it's the best of all solutions. I don't think it makes any sense when you're at a big assembly and some sing in English and others in French. It's a matter of who sings the loudest and that's not always the one with the best voice. It's terrible.

Another solution would be to do the national anthem entirely in French, then in English afterwards. That would be the best solution. People aren't patient. I'm less certain than you are that they'll sing it your way. Even if only 50 or 60 percent sang you bilingual national anthem, it would already be better than what we have now. At worst, those who can't sing a word of French or English would sing in their own language. We have the worst system in the world. Everybody sings in his own language and it makes no sense. It's not nice. If great geniuses such as Mozart heard that, they'd be furious.

I think your proposal is very good. You may be more optimistic than we are. There will always be someone at the back of the room signing in another language than English or French. If we have a chance to convince Canadians to sing part in French and part in English, we will have succeeded and that will be tremendous. Then, the national anthem will definitely be in both languages. I'm going to vote for your bill.

[English]

Senator Kinsella: I will just make the comment, Madam Chair, that I am expected back in the chamber in five minutes.

I always recall the work of the great American psychologist William Alport, the author of several books. He makes this observation: What comes first, state ways or folkways. That research points out that by and large, if the state sets the pattern, it will indeed change comportment. That is why I am optimistic.

Lors de toutes les convocations universitaires, nous chantons l'hymne national dans les deux langues officielles. Mais à la révision, cela change chaque année. C'est à nous de donner un modèle officiel. Ce n'est pas obligatoire. Il n'y a pas une sanction si nous voulons chanter d'une autre manière. Mais c'est à nous, au Sénat, de donner un exemple, un modèle. Je suis convaincu que les Canadiens et les Canadiennes l'accepteront.

Le sénateur Gauthier: Vous êtes un universitaire, un professeur d'université. Autrefois, à Ottawa, il y avait un test. Tous les étudiants devaient écrire un test sur les langues officielles; les anglophones en français et les francophones en anglais. Ils l'ont aboli et je le regrette. Récemment les étudiants sont venus me voir et m'ont parlé de ce test. Ils se disent, maintenant, l'université du Canada. Je leur ai dit de commencer à reconnaître les deux langues officielles dans leur hymne national. Je leur ai aussi dit de demander aux élèves qui recevront un diplôme d'être un peu tolérants et compétents dans les deux langues officielles. Ce modèle est un commencement, je vais le leur envoyer demain.

Le sénateur Beaudoin: Il y a une partie en anglais et une partie en français. Je trouve que c'est la meilleure de toutes les solutions. Je trouve que cela n'a aucun bon sens, quand on est dans une grande assemblée, qu'il y en a un qui chante en anglais et l'autre en français. C'est celui qui chantera le plus fort et ce n'est pas toujours celui qui a la plus belle voix. C'est épouvantable.

Une autre solution serait de faire l'hymne national entièrement en français puis entièrement en anglais par la suite. Ce serait la meilleure solution. Les gens ne sont pas patients. Je suis moins sûr que vous qu'ils le chanteront à votre manière. Même s'il n'y en avait seulement que 50 ou 60 p. 100 qui suivent votre hymne national bilingue, c'est déjà mieux que ce que nous avons actuellement. En mettant les choses au pire, ceux qui ne sont pas capables de voir un mot français ou un mot anglais, eux chanteront dans leur langue. Nous avons le pire système au monde. Tout le monde chante dans sa langue et cela n'a pas de bons sens. Ce n'est pas beau. Si des grands génies comme Mozart entendaient cela, ils seraient furieux.

Je trouve que votre proposition est très bonne. Vous êtes peut-être plus optimiste que nous. Il y aura toujours quelqu'un dans le fond de la salle qui le chantera dans une autre langue que la langue française ou anglaise. Si nous avons une chance de convaincre les Canadiens de chanter tantôt en français, tantôt en anglais, nous aurons réussi et ce sera formidable. À ce moment, l'hymne national sera sûrement dans les deux langues. Je vais voter pour votre projet de loi.

[Traduction]

Le sénateur Kinsella: Je veux simplement signaler, madame la présidente, que je suis attendu au Sénat dans cinq minutes.

Je me rappelle toujours l'oeuvre du grand psychologue américain William Alport, auteur de plusieurs ouvrages, qui s'est posé la question suivante: qu'est-ce qui vient en premier, les décisions de l'État ou les traditions populaires? Cette recherche révèle que, de façon générale, si l'État établit la pratique, cela entraîne effectivement un changement de comportement. C'est pourquoi je suis optimiste.

If we adopt, in Senator Gauthier's words, an "official model" that is bilingual, I think we will be surprised to see how behaviour will embrace the change.

[Translation]

The Chair: It happened when we wanted to adopt the metric system. The government wanted to impose that system.

[English]

Senator Keon: What effect will this have on Senator Poy's bill? We have official French, English and bilingual versions, and then Senator Poy's version.

Senator Kinsella: It will have no impact at all. The two are attempting to do quite different things.

Senator Keon: I appreciate that you do not want me to use the word "version," but I cannot think of another word to describe them all. If Senator Poy's version is approved, it will simply be the English version.

Senator Kinsella: Both these bills have to make it through the House of Commons, so we will see.

Senator Keon: Congratulations.

[Translation]

Senator Chaput: My first reaction to the bill was quite positive, because I was thinking of Western Canada, where we have very little French and very infrequently hear the national anthem, *O Canada!*, sung in French. It's sung in English at most public events. That's how it works in Western Canada.

However, when I sing *O Canada!*, it comes from the heart. When I sing it in French, it comes from the heart. When I sing it in English, it doesn't come from the heart. It's the same thing as the Lord's Prayer. I really want to recite it from the heart in French. It's just words in English.

I can only think of what Senator Léger said a moment ago. A song like *O Canada!* has to come from the heart, the guts. The bilingual text, sung in English and French, would be another approach, a third option. I think Senator Gauthier's comments were interesting when he asked whether the text should become the official version and whether, as a test, the Senate would be ready to sing in English and in French every week. I'm not sure we'd immediately say yes to those two questions. I'm not sure that everyone would agree. What do you think?

Senator Kinsella: French is my third mother tongue. I had to study the national anthem in French. I began thinking about the French words and I said: "terre de nos aïeux," that's good. That forced me to think about the French words. We studied the national anthem in French and the national anthem in English and reflected on the words of each version. When we think of the

Si nous adoptons, pour reprendre les paroles du sénateur Gauthier, un «modèle officiel» qui est bilingue, je crois que nous serons surpris de voir comment la population changera son comportement pour s'adapter à ce changement.

[Français]

La présidente: C'est arrivé lorsque nous avons voulu adopter le système métrique. L'État qui a imposé ce système.

[Traduction]

Le sénateur Keon: Quel effet cela aura-t-il sur le projet de loi du sénateur Poy? Nous avons trois versions officielles, soit une version anglaise, une version française et une version bilingue, et nous avons aussi la version du sénateur Poy.

Le sénateur Kinsella: Cela n'aura absolument aucun effet sur le projet de loi du sénateur Poy. Les deux mesures visent des buts tout à fait différents.

Le sénateur Keon: Je comprends que vous ne voulez pas que j'utilise le mot «version», mais je ne peux pas penser à un autre mot pour les décrire toutes. Si la version du sénateur Poy est approuvée, elle deviendra simplement la version anglaise.

Le sénateur Kinsella: Les deux projets de loi devront être étudiés aussi à la Chambre des communes, alors nous verrons.

Le sénateur Keon: Félicitations.

[Français]

Le sénateur Chaput: Ma première réaction au projet de loi a été assez positive, parce que je pensais à l'Ouest du Canada. Là où nous avons très peu de français et là où nous entendons très peu l'hymne national, *Ô Canada*, chanté en français. Dans la majorité des événements publics, il est chanté en anglais. C'est de cette façon que cela se passe dans l'Ouest du Canada.

Toutefois, lorsque je chante *Ô Canada*, cela vient du cœur. Quand je le chante en français, cela vient du cœur. Quand je le chante en anglais, cela ne vient pas du cœur. C'est la même chose que le *Notre Père*, la prière. Je peux le réciter très bien du cœur en français. En anglais, ce ne sont que des paroles.

Je ne peux que songer à ce que le sénateur Léger a dit tout à l'heure. Une chanson comme le *Ô Canada*, il faut que cela vienne du cœur, des tripes. Un texte bilingue, chanté en français et en anglais, serait une autre approche, un troisième choix. Je trouve intéressant les commentaires du sénateur Gauthier lorsqu'il a demandé si cela deviendrait le texte ou la version officielle et si le Sénat, comme test, serait prêt à le chanter en anglais et en français chaque semaine. Je ne suis pas certaine qu'on dirait oui instantanément à ces deux questions. Je ne suis pas certaine que tout le monde serait d'accord. Qu'en pensez-vous?

Le sénateur Kinsella: Le français est ma troisième langue maternelle. Il m'était nécessaire d'étudier l'hymne national en français. J'ai commencé à réfléchir aux mots français et j'ai dit: «terre de nos aïeux» c'est bon. Cela m'a forcé à faire une réflexion des mots français. On a étudié l'hymne national en français et l'hymne national en anglais et fait une réflexion sur les mots de

real meaning of those words, it's beautiful in both languages. It's a question of choice. It's another option. The idea isn't to force anybody.

[English]

Senator Kinsella, I understand you have to go back to the chamber, as you have duties. However, let me congratulate you again. This is a very special, positive project. Could we invite you again? Perhaps you could come back, because I feel that there are other questions that senators might like to ask. I have a feeling that you might get another invitation to come and share some of your concerns with us. We will be in touch with you.

[Translation]

Senator Beaudoin: I had a question.

The Chair: Senator Kinsella has to go back to the Chamber.

Senator Beaudoin: I do too. We all do.

The Chair: I understand, but it's at the request of the witness. If you want an additional two minutes, I grant them to you.

Senator Kinsella: I would prefer to stay here all evening if we can finish the work.

Senator Beaudoin: My question is very simple. If we put the two versions together, if your option was adopted one day along with that of Senator Poy, would it be possible to have both at the same time? In other words, there would be a series in English and a series in French.

All Senator Poy wants is to change the words "thy sons command," so that women are on the same equal footing with men. That makes a lot of sense. If the two could be put together, that would be good. I believe it's possible.

Senator Comeau: No.

Senator Kinsella: The bill presents a model of a bilingual option. In the present act, we have two versions, the English version and the French version. We can choose to sing it in English or in French or one after the other if we want.

This bill is only a bill to give us a common model, for a third option. It makes no change to the text of the national anthem in English or the text of the national anthem in French.

Senator Léger: You just answered my question. If I understand correctly, a version in English only, if we wish, or a version in French only, if we wish, that's the same option. The second option is to sing both in full in English and in French. That's bilingualism. Did Calixa Lavallée in fact write the French version?

Senator Kinsella: That's correct.

chacune. Quand on pense à la vraie signification de ces mots, c'est beau dans les deux langues. C'est une question de choix. C'est une autre option. Il ne s'agit pas de forcer qui que ce soit.

[Traduction]

Sénateur Kinsella, je comprends que vous devez retourner au Sénat pour vous acquitter de certaines fonctions. Je vous félicite encore une fois. C'est un projet très spécial et très positif. Pourrions-nous vous inviter de nouveau? Vous pourriez peut-être revenir parce que je crois qu'il y a d'autres questions que les sénateurs pourraient vouloir poser. J'ai l'impression que vous pourriez recevoir une autre invitation à venir partager certaines de vos préoccupations avec nous. Nous communiquerons avec vous à ce sujet.

[Français]

Le sénateur Beaudoin: J'avais une question à poser.

La présidente: Le sénateur Kinsella doit retourner en Chambre.

Le sénateur Beaudoin: Moi aussi. On doit tous le faire.

La présidente: Je comprends, mais c'est à la demande du témoin. Si vous voulez deux minutes supplémentaires, je vous les accorde.

Le sénateur Kinsella: Je préférerais rester ici toute la soirée si nous pouvons terminer le travail.

Le sénateur Beaudoin: Ma question est très simple. Si on mariait les deux versions, si un jour votre option était adoptée ainsi que celle du sénateur Poy, serait-il possible d'avoir les deux en même temps? Autrement dit, il y aurait une série en anglais et une série en français.

Tout ce que le sénateur Poy désire, c'est changer les mots «thy sons command», afin que les femmes soient sur le même pied d'égalité que les hommes. Cela a beaucoup de sens. Si les deux pouvaient se marier, ce serait bien. Je crois que c'est possible.

Le sénateur Comeau: Non.

Le sénateur Kinsella: Le projet de loi présente un modèle d'une option bilingue. Dans la loi actuelle, nous avons deux versions, la version française et la version anglaise. On peut faire le choix de chanter en français ou en anglais ou de chanter l'un après l'autre si l'on veut.

Ce projet de loi est seulement un projet de loi pour nous donner un modèle commun, pour une troisième option. Cela ne change rien au texte de l'hymne national en français et au texte de l'hymne national en anglais.

Le sénateur Léger: Vous venez de répondre à mon interrogation. Si je comprends bien, une version en anglais seulement si l'on veut. ou une version seulement en français si l'on veut, c'est la même option. La deuxième option est de faire les deux au complet en anglais et en français. Là, c'est du bilinguisme. Est-ce bien Calixa Lavallée l'auteur de la version française?

Le sénateur Kinsella: C'est cela.

Senator Léger: Is it a translation in English or from another poet?

Senator Kinsella: It's from another poet.

Senator Léger: What right do we have to officially pick at this poetry here and there, to take one line and leave three lines. Is it legal?

Senator Kinsella: It's legal, if we want to have a model that people can use in Canada.

Senator Léger: Both authors are dead; that's why we'd have the right.

Senator Beaudoin: Calixa Lavallée composed the music to the national anthem. Judge Adolphe-Basile Routhier wrote the words.

I studied that on the question of copyright, but the problem doesn't arise in Senator Poy's bill because we're going back to the original version. That's what's good in his bill. I think it's completely reconcilable with Senator Poy's bill. There's a part in English and a part in French. The English part won't change, and Senator Poy would like only to change a few words "thy sons command."

The Chair: Senator Kinsella, would you like to respond to Senator Léger?

Senator Kinsella: In what way?

The Chair: Senator Léger asked the question about the music.

Senator Léger: As regards the music, it's clear; Senator Beaudoin corrected me. As for the words, you say we would take them as a whole? Did a specialist choose the lines that would be in French and the lines that would be in English?

Senator Kinsella: It was in consultation with a number of persons, musicians and teachers. We carefully listened to the version at the Corel Centre in Ottawa because they sing a bilingual version there, the version at the Bell Centre in Montreal and the version at Université Saint-Thomas in New Brunswick. In some of the bilingual versions, the first half is in English and the second half in French. Others switch languages every two or three lines. It's not standard. One of the important purposes of this bill is to provide a common model.

Senator Comeau: Madam Chair, you suggested inviting Senator Kinsella to a future meeting. Did I understand you correctly?

The Chair: If the committee members are in agreement, yes. Thank you very much, Senator Kinsella.

Senator Comeau: No, wait! Senator Kinsella is here and he just told us to ask him questions if we had any.

The Chair: We have another witness, and Senator Kinsella has to go back to the Chamber.

Le sénateur Léger: Est-ce une traduction en anglais ou celle d'un autre poète?

Le sénateur Kinsella: C'est d'un autre poète.

Le sénateur Léger: De quel droit se permet-on de picosser dans cette poésie officiellement, prendre une ligne, laisser trois lignes. Est-ce légal?

Le sénateur Kinsella: C'est légal si nous voulons avoir un modèle que les gens peuvent utiliser au Canada.

Le sénateur Léger: Les deux auteurs sont morts, c'est pour cette raison qu'on aurait le droit.

Le sénateur Beaudoin: Calixa Lavallée a composé la musique de l'hymne national. Le juge Adolphe-Basile Routhier a composé les paroles.

J'ai étudié cela sur la question du droit d'auteur, mais dans le projet de loi du sénateur Poy, cela ne se pose pas parce qu'on revient à la version originelle. C'est ce qui est bon dans son projet de loi. D'après moi, c'est tout à fait conciliable avec le projet de loi du sénateur Poy. Il y a une partie en anglais et une partie en français. La partie anglaise ne changera pas et le sénateur Poy voudrait changer seulement quelques mots «thy sons command».

La présidente: Sénateur Kinsella, voulez-vous répondre au sénateur Léger?

Le sénateur Kinsella: Dans quel sens?

La présidente: Le sénateur Léger a posé la question sur la musique.

Le sénateur Léger: Pour ce qui est de la musique, c'est clair, le sénateur Beaudoin m'a corrigé. Pour ce qui est des paroles, vous dites qu'on en prendrait un bloc. Est-ce un spécialiste qui a choisi quelles lignes seraient en français et quelles lignes seraient en anglais?

Le sénateur Kinsella: C'est une consultation avec plusieurs personnes, des musiciens, des enseignants et des enseignantes. Nous avons écouté soigneusement la version au centre Corel à Ottawa parce qu'on y chante une version bilingue, celle du Centre Bell à Montréal et aussi celle de l'Université Saint-Thomas au Nouveau-Brunswick. Dans certaines des versions bilingues ont utilise la première moitié en anglais et la deuxième moitié en français. D'autres changent de langues aux deux ou trois lignes. Ce n'est pas standard. Un des buts importants dans ce projet de loi est de donner un modèle commun.

Le sénateur Comeau: Madame la présidente vous avez suggéré d'inviter le sénateur Kinsella à une réunion future. Aie-je bien compris?

La présidente: Si les membres du comité sont d'accord, oui. Merci beaucoup sénateur Kinsella.

Le sénateur Comeau: Non, attendez! Le sénateur Kinsella est ici et il vient tout juste de nous dire que si nous avons des questions de les lui poser.

La présidente: Nous avons un autre témoin et le sénateur Kinsella doit retourner en Chambre.

Senator Comeau: Scarcely a few minutes ago, Senator Kinsella told us that he was ready to spend the evening here if necessary.

The Chair: He asked to return to the Chamber around 7:00 p.m. and it's already 7:10.

[English]

Senator Kinsella: The issue is that we would like to see clause-by-clause consideration of the bill begin. The bill has been before the committee for a long time.

[Translation]

Senator Comeau: If we have questions, we could ask them now, and that would complete his evidence.

[English]

The Chairman: We will have to hear other witnesses on the bill before we do that.

Senator Comeau: Do you have any idea who the other witnesses are?

The Chairman: It will be someone from Canadian Heritage.

[Translation]

We were to hear from Mr. Moyer, Assistant Deputy Minister for Canadian Identity, but our agenda has been changed.

Senator Comeau: We're doing a bit of everything this evening. The procedure is quite hard to follow.

The Chair: I agree, but the fact that we did not receive permission to sit at the scheduled time resulted in changes to our agenda. I'm going to ask Mr. Lemoine, Director General of Official Languages Support Programs, from Canadian Heritage to join us.

Mr. Lemoine, we've asked you to appear in order to clarify certain points about the role of the Department of Canadian Heritage with regard to education agreements. I say "education" because that was the purpose of the committee's trip to Western Canada. The targeted official languages programs, more particularly the Official Languages in Education Programs.

A number of groups expressed their concerns. The concerns varied. For some, it wasn't clear, for others it was administrative red tape at Heritage or funding and the agreements. Do you have a presentation to make to us on the subject, or do you prefer simply to answer our questions?

Mr. Hilaire Lemoine, Director General, Official Languages Support Programs, Department of Canadian Heritage: Madam Chair, I didn't intend to make a presentation. Instead I

Le sénateur Comeau: Il y a quelques minutes à peine, le sénateur Kinsella nous disait qu'il était prêt à passer la soirée ici si c'était nécessaire.

La présidente: Il a demandé de retourner en Chambre vers 19 heures et il est déjà plus de 19 h 10.

[Traduction]

Le sénateur Kinsella: Le fait est que nous aimerions qu'on commence l'étude article par article. Le comité est saisi du projet de loi depuis longtemps déjà.

[Français]

Le sénateur Comeau: Si nous avons des questions, nous pourrions les poser maintenant, ce qui complèterait son témoignage.

[Traduction]

La présidente: Nous devons entendre d'autres témoins au sujet de ce projet de loi avant de faire cela.

Le sénateur Comeau: Savez-vous qui sont les autres témoins?

La présidente: Ce sera quelqu'un du ministère du Patrimoine canadien.

[Français]

Nous devons recevoir M. Moyer, sous-ministre adjoint de l'Identité canadienne, mais nous avons été dérangés dans notre ordre du jour.

Le sénateur Comeau: Ce soir, nous faisons un peu de tout. C'est une procédure assez pénible à suivre.

La présidente: Je suis d'accord, mais le fait que nous n'ayons pas eu la permission de siéger à l'heure prévue a entraîné des modifications à notre ordre du jour. Je vais demander à M. Lemoine, directeur général des Programmes d'appui aux langues officielles, de Patrimoine canadien de se joindre à nous.

M. Lemoine, nous vous avons demandé de comparaître afin d'apporter certaines clarifications sur le rôle du ministère du Patrimoine canadien au sujet des ententes en éducation. Je spécifie «éducation», parce que c'était le but de nos visites lorsque le comité est allé dans l'Ouest du Canada. Nous avons ciblé les programmes de langues officielles, plus particulièrement les programmes de langues officielles en éducation.

Plusieurs groupes ont manifesté leurs préoccupations. Les préoccupations variaient. Pour certains, ce n'était pas clair, pour d'autres c'était la lourdeur de l'administration du Patrimoine ou le financement et les ententes. Avez-vous une présentation à nous faire à ce sujet ou préférez-vous tout simplement répondre à nos questions?

M. Hilaire Lemoine, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles, ministère du Patrimoine canadien: Madame la présidente, je n'avais pas l'intention de faire une présentation.

would like to devote as much time as possible to answering your questions.

During your trip to the West, people from the department monitored your debates. So I have a fairly accurate idea of the kinds of questions that were raised.

The Chair: I'll start with a general comment that I heard concerning Heritage Canada and Minister Dion's action plan. For people working in the communities — in many instances people who work for organizations as volunteers — there is some confusion. A certain amount of money is provided for programs in Mr. Dion's action plan. There's some confusion between Mr. Dion's action plan and Heritage Canada's role.

Mr. Lemoine: First, the Official Languages in Education Program has been in effect roughly since 1970. It's a program that's renewed by Cabinet roughly every five years. It's a program which, without necessarily being statutory, will be reviewed by the government every five years. It has always been renewed with a funding level varying by period.

The Department of Canadian Heritage is responsible for managing that program. It's a federal-provincial program based on agreements with each of the provinces and territories. The federal government's Action Plan for Official Languages does two things. First, it expresses the federal government's wish to adopt a concerted approach to official languages. It identifies the minister responsible for official languages and key ministers who work with him. It also identifies a series of departments. A certain number of departments are named in the action plan with specific mandates. Funds have also been allocated for some of those departments.

The Department of Canadian Heritage is a major player in the action plan. While discharging its responsibilities and mandate with regard to education, the action plan, under its education axis, provides the Department of Canadian Heritage with additional funds and an enriched mandate with regard to our existing agreements.

The funds provided for in the action plan will be administered by the Department of Canadian Heritage within the framework of its federal-provincial education mandate, and those funds will enrich what the department has already done for a certain number of years.

Where there is likely confusion is in the proposed administration of the funds provided for in the action plan for education. The aim of the action plan was to draw a distinction between the existing program or the statutory programs of the Department of Canadian Heritage, the present agreements — what we commonly call the memorandum with the Council of Education Ministers and the bilateral agreements, which is still administered by the Department of Canadian Heritage — and the new funds in the education envelope, which is called "targeted

J'aimerais plutôt consacrer le plus de temps possible à répondre à vos questions.

Lors de votre séjour dans l'Ouest, des gens du ministère ont suivi vos débats. J'ai donc une idée assez juste du type de questions qui ont été soulevées.

La présidente: Je commencerais par un commentaire général que j'ai entendu au sujet de Patrimoine Canada et du Plan d'action du ministre Dion. Pour les personnes qui œuvrent dans les communautés — souvent il s'agit de personnes qui travaillent pour des organismes comme bénévoles —, il y a confusion. Dans le Plan d'action du ministre Dion, il y a un certain montant d'argent pour les programmes. Il y a confusion entre le Plan d'action de M. Dion et le rôle de Patrimoine Canada.

M. Lemoine: D'abord, le programme des langues officielles dans l'enseignement est en vigueur depuis, à peu près, 1970. C'est un programme qui est renouvelé à peu près tous les cinq ans par le Cabinet. C'est un programme qui, sans être nécessairement statutaire, va être revu par le gouvernement tous les cinq ans. Il a toujours été renouvelé avec un niveau de financement variant selon les périodes.

Le ministère du Patrimoine canadien est responsable de gérer ce programme. C'est un programme fédéral-provincial qui s'articule selon des ententes avec chacune des provinces et avec les territoires. Le plan d'action du gouvernement fédéral en matière de langues officielles vient faire deux choses. Premièrement, il exprime la volonté du gouvernement fédéral de se donner une approche concertée par rapport aux langues officielles. Il identifie un ministre responsable des langues officielles et des ministres clés qui travaillent avec lui. Il identifie également une série de ministères. Un certain nombre de ministères sont inscrits dans le plan d'action avec des mandats particuliers. Des fonds ont également été affectés à certains de ces ministères.

Le ministère de Patrimoine canadien est un joueur important dans le plan d'action. Tout en respectant ses responsabilités et son mandat en matière d'éducation, le plan d'action dans l'axe éducation vient fournir au ministère du Patrimoine canadien des fonds additionnels et un mandat enrichi par rapport à nos ententes existantes.

Les fonds proposés dans le plan d'action seront administrés par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre dans son mandat fédéral-provincial en éducation et ils viennent enrichir ce que le ministère fait déjà depuis un certain nombre d'années.

Là où il y a eu probablement confusion, c'est dans la gestion proposée des fonds prévus dans le plan d'action en matière d'éducation. Le plan d'action a voulu faire une distinction entre le programme existant ou les programmes statutaires du ministère du Patrimoine canadien, les ententes actuelles — ce que l'on convient d'appeler le protocole avec le Conseil des ministres de l'éducation et les ententes bilatérales, qui est toujours administré par le ministère du Patrimoine canadien — et les fonds nouveaux dans l'enveloppe éducation que le plan appelle «enveloppe

funding” in the plan, intended for minority languages and targeted funding for second language. Where there is confusion is in the way in which all that will eventually be matched.

The Minister of Canadian Heritage wrote to the provinces on March 25 to clarify the approach and reiterate what was already set out in the context of the plan, that is to say that the current agreements with the provinces and territories will stand, that the funds will stand and that the agreements will be renewed every five years as they have been for some time now. In addition, the Department of Heritage will be responsible for managing two specific amounts of targeted funding, one for minority language and the other for second language. Those two funding blocks will be administered on the basis of a certain number of priorities that will be discussed with the provinces.

In actual fact, there is a risk of tending toward a system of two-tiered agreements with the provinces and territories, that is to say that what has been done for a certain number of years will continue. We are currently negotiating with the provinces and territories to pursue that component. In the context of the targeted funding, there will also be agreements with the provinces, but for very specific activities that are stated in the action plan.

We’ve agreed with the provinces and territories that those funds under the action plan will have to go through the provincial governments. That procedure will have to be nailed down by agreements. The amounts will have to be paid for specific initiatives based on urgent needs and current priorities.

The Chair: I understand people’s confusion. The funding is part of a proposal to Treasury Board. The Treasury Board Secretariat decides on how those amounts will be allocated.

Mr. Lemoine: The Treasury Board Secretariat must give us authorization to spend these amounts, somewhat as if we were going to make a withdrawal from our bank account. The Treasury Board Secretariat has to ask us in what context we intend to spend those amounts. At that point we’re going to specify spending conditions. That’s the role of the Treasury Board Secretariat.

Senator Chaput: My questions concern the education agreement that we hope will soon be renewed.

Interim funding is planned for 2003-2004 because the agreement won’t be renewed until 2005. What kind of criteria will be used for the purpose of granting interim funding? During our trip to Western Canada, a number of groups told us about their concerns about what current-year interim funding will be based on.

Mr. Lemoine: Indeed, Heritage Canada has agreed to extend the current agreements, which normally expire in March 2003. New agreements should have gone into effect starting in April 2003, but the negotiations were not very far advanced. The delay was caused in part by the action plan, which confirms other funding. Consequently, we agreed with the

ciblée», destinée aux langues de la minorité et une enveloppe ciblée destinée à la langue seconde. Là où il y a confusion, c’est la façon dont tout cela va éventuellement s’arrimer.

La ministre du Patrimoine canadien a écrit aux provinces, le 25 mars, pour préciser l’approche et réitérer ce qui était déjà inscrit dans le cadre du plan, c’est-à-dire que les ententes actuelles avec les provinces et les territoires demeurent, que les fonds vont demeurer et que les ententes seront renouvelées comme elles l’ont été depuis un certain temps, tous les cinq ans. En plus, le ministère du Patrimoine sera responsable de gérer deux enveloppes ciblées particulières, une pour la langue de la minorité et une pour la langue seconde. Ces enveloppes seront administrées en fonction d’un certain nombre de priorités qui seront discutées avec les provinces.

Dans la réalité, on risque d’aller vers un régime d’entente à deux temps avec les provinces et les territoires. C’est-à-dire que ce qui se fait depuis un certain nombre d’années, va se poursuivre. Nous sommes présentement en négociation avec les provinces et les territoires pour poursuivre ce volet. Dans le cadre des fonds ciblés, il y aura également des ententes avec les provinces, mais pour des activités très spécifiques qui sont précisées dans le plan d’action.

On a convenu avec les provinces et les territoires que ces fonds, en vertu du plan d’action, devront passer par les gouvernements provinciaux. Cette marche à suivre devra se concrétiser par des ententes. Les sommes devront être versées pour des initiatives particulières en fonction de besoins urgents et des priorités de l’heure.

La présidente: Je comprends la confusion des gens. Ces fonds font partie d’une proposition à l’adresse du Conseil du Trésor. Le secrétariat du Conseil du Trésor décide de la répartition de ces sommes.

M. Lemoine: Le secrétariat du Conseil du Trésor doit nous autoriser à dépenser ces sommes, un peu comme si on allait effectuer un retrait de notre compte à la caisse populaire. Le secrétariat du Conseil du Trésor doit nous demander dans quel contexte on a l’intention de dépenser ces sommes. On entre alors dans des conditions particulières de dépenses. Tel est le rôle du secrétariat du Conseil du Trésor.

Le sénateur Chaput: Mes questions touchent l’entente en éducation qui sera renouvelée bientôt, nous l’espérons.

Un financement temporaire est prévu pour l’année 2003-2004, car l’entente ne sera pas renouvelée avant 2005. Quel genre de critères seront utilisés pour accorder le financement temporaire? Lors de notre voyage dans l’Ouest du Canada, plusieurs groupes nous ont fait part de cette préoccupation, à savoir sur quoi va se baser le financement temporaire de l’année en cours.

M. Lemoine: En effet, Patrimoine Canada a convenu de prolonger les ententes actuelles qui, normalement, arrivaient à échéance en mars 2003. À partir du mois d’avril 2003, de nouvelles ententes auraient dû voir le jour, les négociations n’étant pas très avancées. Ce retard est causé, en partie, par le plan d’action qui confirme d’autre financement. Par conséquent,

provinces and territories to extend the present agreement for one year on the same terms and conditions as those in the existing agreement.

So the budgets remain appreciably the same in each of the provinces. However, we are asking each of the provinces and territories to submit a revised action plan for the current year to us to show what the funds will be used for. The allocation is similar to last year.

It's hard for us to change the ground rules when an agreement is extended. We anxiously await the outcome of the negotiations for the next agreements. We hope some improvements will be made to the agreements under discussion.

Senator Chaput: Do you know whether the criteria used for this interim funding will be developed on the basis of funds spent during the last year of the agreement?

One group mentioned to us that, if that were the case — and it would appear that is the case — the amount provided for in the agreement is frequently higher in the first year. If the sole basis is the last year, the organizations may be underfunded, which could jeopardize certain programs. Have I correctly understood?

Mr. Lemoine: You're referring to one case in particular. Indeed, the federal government and the government of a province did agree on a five-year project with a postsecondary institution and funding was approved for five years. When that funding was extended for a further year, the logical way to propose that funding was to repeat the amounts from the final year. It turned out that expenses incurred by that institution during the final year were higher than had been anticipated. Consequently, the federal government and the province concerned are discussing the best way to resolve the situation.

So there are some exceptions which will have to be examined on an individual basis. Fundamentally, the agreements, as signed, in general, and not specific initiatives, must be extended for the initial amount. We're working with a financial envelope that has not changed relative to the last year.

Changes in funding from province to province presuppose that you take away from one in order to give to another. We wanted to avoid this type of distribution in the context of a one-year extension because it would be hard to measure the increase of one province to the disadvantage of another.

That's the situation. However, we're examining specific cases such as the one you referred to.

[English]

Senator Keon: One of the areas that all four provinces were deeply concerned about was early childhood education, although perhaps more so in Saskatchewan and British Columbia than in Manitoba and Alberta. They wondered whether this would get

nous avons convenu avec les provinces et territoires de prolonger l'entente actuelle d'une année en utilisant les mêmes termes et conditions qui prévalent dans l'entente existante.

Les budgets demeurent donc sensiblement les mêmes dans chacune des provinces. Cependant, nous demandons à chacune des provinces et territoires de nous soumettre un plan d'action révisé pour l'année en cours afin de démontrer à quoi servira ces fonds. La répartition est semblable à celle de l'année dernière.

Il est difficile pour nous de changer les règles du jeu lorsqu'il y a une prolongation d'une entente. Nous attendons anxieusement le dénouement des négociations lors des prochaines ententes. Nous espérons que certaines améliorations seront apportées aux ententes qui feront l'objet des discussions.

Le sénateur Chaput: Savez-vous si les critères utilisés pour ce financement temporaire sont élaborés en fonction des fonds dépensés durant la dernière année de l'entente?

Un groupe nous a mentionné que, si tel était le cas — et il semblerait que tel est le cas — il est fréquent que le montant prévu à l'entente soit plus élevé lors de la première année. Si on se base seulement sur la dernière année, les organismes risquent d'être sous-financés, ce qui peut mettre en péril certains programmes. Ai-je bien compris?

M. Lemoine: Vous faites allusion à un cas en particulier. Effectivement, le gouvernement fédéral et le gouvernement d'une province avaient convenu d'un projet de cinq ans avec une institution post-secondaire et le financement fut approuvé pour cinq ans. Lorsqu'on a prolongé ce financement d'une autre année, la façon logique de proposer ce financement a été de répéter les montants de la dernière année. Il s'est avéré que les dépenses encourues par cette institution au cours de la dernière année étaient plus élevées que ce qui avait été anticipé. Par conséquent, le gouvernement fédéral et la province visée discutent de la meilleure façon de résoudre la situation.

Il existe donc certaines exceptions qui devront être examinées individuellement. Fondamentalement, les ententes, telles que signées, en général, et non des initiatives particulières, doivent être reconduites au montant initial. Nous travaillons avec une enveloppe financière qui n'a pas changé par rapport à l'année dernière.

Des changements à l'enveloppe, d'une province à l'autre, supposent d'en enlever à une pour donner à une autre. Nous avons voulu éviter ce genre de distribution dans le cadre d'une prolongation d'un an, car il serait difficile de mesurer l'augmentation d'une province au détriment de l'autre.

Telle est la situation. Toutefois, nous examinons les cas particuliers comme celui auquel vous faites référence.

[Traduction]

Le sénateur Keon: Un des secteurs qui préoccupaient profondément les quatre provinces était l'éducation des jeunes enfants, peut-être plus en Saskatchewan et en Colombie-Britannique qu'au Manitoba et en Alberta. Ces provinces se

any attention in your new negotiations. This seems to be a deep concern out there. Is there any way you can include this in your new negotiations?

Mr. Lemoine: This is an element that will be on the table during our discussions with provincial governments. I think we have to make a distinction between the responsibilities of Canadian Heritage in the area of education, and early childhood programs, which are the responsibility of other departments of the federal government, i.e., Human Resources Development Canada. Our focus will be mainly on working with the school system to establish early kindergarten, wherever this is possible, within school boards. There will be possibilities of assisting provinces in those areas. However, when one talks about early childhood, it goes far beyond that, and we will be working with our partners at HRDC because, as I spoke about earlier, in the action plan, there are a number of new partners around the table in the area of early childhood education.

We have to align our efforts to ensure that we address the issue. It is extremely important to the parents to ensure that their children will be introduced at a very young age to the French language, culture and environment and eventually move into the French schools. Therefore, this is also extremely important for us, and we will introduce measures to encourage that as they enter the school system — whether it is through daycare centres within the school, for instance — and will be involved as a department.

With regard to the broader issue of how to deal with early childhood elements, which are sometimes broader than just education in one language — there are social aspects and so on — this is the responsibility of Human Resources Development Canada.

The challenge here, and we have explained it to community organizations and school boards, is we both have to work together in that area. We will work with them in the area of school boards, in the area of school systems, but HRDC has to take on their responsibility in the area.

That is the approach that we want to take. We have to remember that our agreements in the area of education are with provincial governments. They will be very reluctant, if the system is not in place, to go beyond a preschool program, for instance, what we call pre-maternal. It is difficult for provincial departments of education to act in that area. They will tell us: “This is not our responsibility. It is not the responsibility of school boards per se.” We have to say, “Yes, that is correct, but we have other possibilities for assisting community organizations to reach those young children before they even enter preschool.”

Senator Keon: Some of the witnesses were very forceful in saying that bringing these children in at an early age is an extremely important component of francophone cultural development. It is something that seems to be falling through the cracks and requires addressing.

demandaient si cette question ferait l’objet de discussions dans les nouvelles négociations. Il semble que ce soit là une grande source de préoccupation. Y a-t-il moyen d’inclure cela dans les nouvelles négociations?

M. Lemoine: Il en sera effectivement question dans nos discussions avec les gouvernements provinciaux. Je crois que nous devons faire une distinction entre, d’une part, les responsabilités de Patrimoine canadien dans le secteur de l’éducation et, d’autre part, les programmes visant la petite enfance qui relèvent d’autres ministères fédéraux, plus particulièrement de Développement des ressources humaines Canada. Nos efforts consisteront essentiellement à travailler avec le système scolaire pour établir des programmes de maternelle de premier niveau, là où c’est possible, dans les conseils scolaires. Il sera possible d’aider les provinces à cet égard. Cependant, lorsqu’on parle de la petite enfance, cela va bien au-delà de cela, et nous travaillerons avec nos partenaires à DRHC parce que, comme je l’ai dit plus tôt, dans le plan d’action, il y a un certain nombre de nouveaux partenaires autour de la table en ce qui concerne l’éducation des jeunes enfants.

Nous devons conjuguer nos efforts pour être certains de régler le problème. Il est extrêmement important pour les parents de s’assurer que leurs enfants sont exposés à un très jeune âge à la langue, à la culture et au milieu français pour ensuite entrer à l’école française. C’est donc extrêmement important pour nous également, et nous mettrons en place des mesures pour que cela puisse se faire dès l’entrée des enfants dans le système scolaire, dans des garderies en milieu scolaire, par exemple. Notre ministère jouera un rôle à cet égard.

Pour ce qui est du domaine plus vaste de la petite enfance en général, ce qui va plus loin que l’éducation dans une langue puisqu’il y a des aspects sociaux qui se rattachent à cela, cette question relève de Développement des ressources humaines Canada.

Comme nous l’avons expliqué aux organismes communautaires et aux conseils scolaires, le défi ici est que nous devons travailler ensemble dans ce domaine. Nous travaillerons avec eux pour tout ce qui a trait au système scolaire, mais DRHC doit assumer ses responsabilités à l’égard de la petite enfance.

C’est l’approche que nous voulons adopter. Il ne faut pas oublier que nos ententes en matière d’éducation sont avec les gouvernements provinciaux. Si le système n’est pas en place, ils seront très hésitants à aller au-delà d’un programme préscolaire, par exemple ce que nous appelons la prématernelle. Il est difficile pour les ministères provinciaux de l’Éducation d’agir dans ce domaine. Ils nous diront que c’est notre responsabilité et non celle des conseils scolaires. Nous devons reconnaître que, oui, c’est vrai, mais nous avons d’autres moyens d’aider les organismes communautaires à atteindre ces jeunes enfants avant même qu’ils n’entrent dans des programmes préscolaires.

Le sénateur Keon: Certains des témoins ont grandement insisté sur le fait que l’entrée de ces enfants dans des programmes à un jeune âge était une composante extrêmement importante du développement culturel francophone. Il semble y avoir une lacune à cet égard, et il faut la combler.

Mr. Lemoine: If I may add an interesting thing, Madam Chair, about the new funds in the action plan — we call those “targeted envelopes” — one of the areas that we have identified as being extremely important is to provide assistance so that there are those programs early in the school year.

In the regular agreements that we have with provinces now, given that the budgets have been largely maintained for the past five or six years, it has been difficult to get provinces to shift money and make the effort to the lower age. That is an area to which we will be definitely giving priority in our discussions with the provinces within the context of the new funds that we receive from the action plan.

Again, when Ms. Copps wrote to provincial ministers about these funds, this was identified clearly as assisting with measures to get very young children involved quickly in the concept of French education.

[Translation]

Senator Léger: That seems complicated internally. I’m going to start with the application. You asked them for a revised action plan. Hopes were very high on March 12, when the Dion action plan was unveiled. That’s in fact what you’re talking about?

Mr. Lemoine: No, it was something else, and I would like to clarify that. Let’s set aside the federal government’s action plan, the one announced by the Prime Minister in March.

Senator Comeau: We’re not here for that this evening.

Mr. Lemoine: I only want to come back to the other action plan. In the context of the agreements we signed with the provinces in 1999, as a result of extensive criticism of the program as it was, the Commission nationale des parents francophones published a report entitled “Où sont allés les milliards?” [Where Did the Billions Go? — Tr.]. Some of you no doubt have heard of it. The Office of the Commissioner of Official Languages told us on a number of occasions that the transparency in the signed agreements was not always evident.

The Minister of Heritage Canada then required that, before signing an agreement and receiving funds in the context of the program, each of the provinces and territories would have to develop an action plan. For that reason, I want us to separate the two because I sense that I’ve managed to confuse you further.

The minister insisted that each of the provinces must submit an action plan to the federal government describing what it intends to do with the funds over the next five years and state what amounts they intend to allocate to the plan before paying a cent of the funds under those agreements. We have obtained those documents from each of the provinces.

M. Lemoine: Si je peux ajouter un détail intéressant, madame la présidente, au sujet des nouveaux fonds prévus dans le plan d’action — nous les appelons «enveloppes ciblées» —, parmi les secteurs que nous avons jugés extrêmement importants se trouve la nécessité de fournir de l’aide pour que ces programmes soient en place dès le début de l’année scolaire.

Dans le cadre des ententes régulières que nous avons avec les provinces, compte tenu du fait que les budgets ont été en grande partie maintenus au cours des cinq ou six dernières années, il a été difficile d’amener les provinces à réaffecter des fonds et à abaisser l’âge. C’est certainement là un secteur auquel nous accorderons la priorité dans nos discussions avec les provinces dans le contexte des nouveaux fonds prévus dans le plan d’action.

Encore une fois, lorsque Mme Copps a écrit aux ministres provinciaux au sujet de ces fonds, il était clair que cet argent devait servir à aider à mettre en place des mesures visant à intégrer rapidement les très jeunes enfants au système d’éducation en langue française.

[Français]

Le sénateur Léger: Cela paraît compliqué à l’interne. Je vais partir de l’application. Vous leur demandez un plan d’action révisé. Les espoirs étaient très élevés, le 12 mars, lors du dévoilement du Plan d’action Dion. C’est bien ce dont vous parlez?

M. Lemoine: Non, il s’agit d’autre chose et j’aimerais le préciser. Mettons de côté le plan d’action du gouvernement fédéral, c’est-à-dire celui annoncé par le premier ministre au mois de mars.

Le sénateur Comeau: Nous ne sommes pas ici pour cela, ce soir.

M. Lemoine: Je veux seulement revenir à l’autre plan d’action. Dans le cadre des ententes que nous avons signé avec les provinces, en 1999, suite à de nombreuses critiques formulées en rapport avec le programme tel qu’il existait, la Commission nationale des parents francophones a publié un rapport intitulé: «Où sont allés les milliards?». Certains d’entre vous en ont certainement entendu parler. Le bureau du Commissariat aux langues officielles, à plusieurs reprises, nous a indiqué que la transparence que nous retrouvions dans les ententes signées n’était pas toujours évidente.

La ministre de Patrimoine Canada a alors exigé que chacune des provinces et chacun des territoires, avant de signer une entente et de toucher des fonds dans le cadre de ce programme, doivent élaborer un plan d’action. Pour cette raison, je veux que nous séparions les deux car je sens bien que j’ai réussi à vous confondre davantage.

La ministre a insisté: chacune des provinces doit présenter au gouvernement fédéral un plan d’action décrivant ce qu’elle a l’intention de faire avec ces fonds au cours des cinq prochaines années et indiquer quel montant ils ont l’intention de consacrer à ce plan avant de verser un sou des fonds correspondants à ces ententes. Nous avons obtenu ces documents de chacune des provinces.

I said earlier that, in the context of a one-year renewal, we want to ensure that, if we have to renew the agreement for one year — which we did this year — we don't just pay the funds to the provinces without knowing what they're intended for. In that context, we asked the provinces to add a year to their action plan. The advantage is that plan is made public. The province must make it public. It is provided to the various interest groups, and they can see exactly what the funds paid have been used for and they can ask questions which they previously found it hard to formulate since there were no documents describing so clearly how the funds were used.

The action plan approach within the existing approaches thus has enabled us to show much more transparency to the interested parties and to Canadians. That action plan will be renewed for one year in order to pay out the funds in that year.

Senator Léger: Thank you for drawing the distinction. Now I feel even more like saying "Bravo!" I find that very complicated internally. You must deal with the provinces, with the Department of Heritage Canada, the Treasury Board Secretariat and Human Resources. That must be difficult. So these are education agreements with the provinces.

The Chair: Is Simon Fraser University's special program funded under the OLEPs or through the special minority language funding under the Dion Plan?

Mr. Lemoine: It's funded under OLEP, that is to say the Official Languages in Education Program.

The Chair: Do the same Canadian Heritage employees manage the OLEPs and the minority plan?

Mr. Lemoine: Yes, they are the same employees.

The Chair: I'm asking brief, specific questions. We're expecting there to be a new government. Every morning, the media tell us that we'll be having a new party leader very soon. Could a new prime minister undertake or decide to suspend the program?

Mr. Lemoine: You're not putting that question to the right person.

The Chair: That's an excellent answer. I'd like to ask you a question concerning the people you have in the regions. In the West, is there anyone in the other provinces, in British Columbia, for example? We met the one in Edmonton.

Mr. Lemoine: The Department of Canadian Heritage has five regional offices: the Atlantic region, Quebec region, Ontario region and two regions in the West. Saskatchewan, Manitoba, the Northwest Territories and Nunavut form one region; Alberta, British Columbia and the Yukon form another.

Je disais tantôt que dans le cadre d'un renouvellement d'un an, nous voulons nous assurer que si nous devons renouveler l'entente un an — ce que nous avons fait cette année — nous ne versions pas uniquement les fonds aux provinces sans connaître leur destination. Dans ce contexte, nous avons demandé aux provinces d'ajouter une année à leur plan d'action. L'avantage est que ce plan est rendu public. La province doit le rendre public. Il est remis aux différents groupes d'intérêt et ceux-ci peuvent savoir exactement à quoi ont servi les fonds versés et ils peuvent poser des questions qu'ils avaient auparavant de la difficulté à formuler puisqu'il n'y avait pas de documents décrivant aussi clairement comment les fonds étaient utilisés.

L'approche de plan d'action à l'intérieur des approches existantes nous a donc permis de démontrer beaucoup plus de transparence aux intéressés et aux Canadiens. Ce plan d'action sera renouvelé un an, afin de pouvoir verser les fonds cette année.

Le sénateur Léger: Je vous remercie d'avoir fait la distinction. À plus forte raison maintenant, j'ai envie de vous dire: « Bravo! ». Cela me paraît très compliqué à l'interne. Vous devez composer avec les provinces, avec le ministère du Patrimoine Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor et les ressources humaines. Ce doit être difficile. Il s'agit donc des ententes en éducation avec les provinces.

La présidente: Le programme spécial de l'Université Simon Fraser est-il financé en vertu des PLOE ou en vertu de l'enveloppe spéciale de la langue de la minorité du plan Dion?

M. Lemoine: Il est financé en vertu de PLOE, c'est-à-dire le programme de langues officielles en éducation.

La présidente: Est-ce que ce sont les mêmes employés du Patrimoine canadien qui gèrent les PLOE que ceux qui gèrent le plan de la minorité?

M. Lemoine: Oui, ce sont les mêmes employés.

La présidente: Je pose des petites questions définies. On s'attend à ce qu'il y ait un nouveau gouvernement. Tous les matins, les médias nous disent que nous aurons un nouveau chef de parti très prochainement. Un nouveau premier ministre pourrait-il s'engager ou décider de suspendre ce programme?

M. Lemoine: Vous ne posez pas la question à la bonne personne.

La présidente: C'est une excellente réponse. J'aimerais vous poser une question concernant les personnes dont vous disposez en région. Dans l'Ouest, il y avait quelqu'un à Edmonton; y a-t-il quelqu'un dans les autres provinces, par exemple, en Colombie-Britannique? Nous avons rencontré celui d'Edmonton.

M. Lemoine: Le ministère du Patrimoine canadien a cinq bureaux régionaux: la région de l'Atlantique, la région du Québec, la région de l'Ontario et deux régions dans l'Ouest. La Saskatchewan, le Manitoba, les Territoires-du-Nord-Ouest et le Nunavut forment une région; l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon forment une autre région.

There are Canadian Heritage Department offices in each of those jurisdictions. In Edmonton, employees work at the Department of Canadian Heritage and, as in Saskatchewan and Manitoba, people are more responsible for administering official languages programs.

I would like to draw a distinction between community programs and education programs. Negotiations with the provinces and territories on education are conducted at head office in Ottawa, with the support of regional offices. The funding for the provincial associations is directly administered by our regional offices, and head office in Ottawa ensures policy consistency and development.

There are really two systems. In education, the Department of Canadian Heritage, in Ottawa, has always directed them with the support of colleagues in the regions. Simon Fraser, for example, is a project negotiated by Canadian Heritage, in Ottawa, together with the Government of British Columbia, following consultation with the Francophone and Anglophone communities and Simon Fraser, since that's where a project will be set up.

The Chair: Are there any other questions?

Senator Chaput: This is a clarification question. Under the education agreement, funds are paid out for minority language education and second language education, and that agreement must be renewed.

The Dion Plan provided for targeted funding blocks in education, one for minority language, the other for second language. Will those funds from the targeted funding under the Dion Plan be added to funding paid out under the education agreements? Are these supplementary funds or the same funds shifted from one place to another?

Mr. Lemoine: Those amounts are in addition to the basic education budget for the existing agreements. The five-year minority language education funding of \$209 million is added to the basic funding allocated to education agreements. In addition, \$137 million comes from funding allocated to the provinces for second language education.

Senator Comeau: I would like clarification on this point. You said that \$209 million was added to the basic amount. What do you mean?

Mr. Lemoine: The basic amount under the agreements signed with the Council of Ministers of Education, the provinces and territories for minority and second language education represents approximately \$165 million a year.

Senator Comeau: From the federal and provincial governments?

Il y a des bureaux du ministère du Patrimoine canadien dans chacune de ces juridictions. À Edmonton, des employés travaillent au ministère du Patrimoine canadien et, comme en Saskatchewan ou au Manitoba, des gens sont davantage responsables d'administrer des programmes de langues officielles.

J'aimerais faire une distinction entre les programmes pour les communautés et les programmes en éducation. Les négociations avec les provinces et les territoires portant sur l'éducation sont menées au siège social, à Ottawa, avec l'appui des bureaux régionaux. Le financement accordé des associations provinciales est directement administré par nos bureaux régionaux et le siège social d'Ottawa, quant à lui, assure la cohérence et le développement de politiques.

Il existe véritablement deux régimes. En éducation, le ministère du Patrimoine canadien, à Ottawa, avec l'appui des collègues des régions, les a toujours dirigés. Simon Fraser, par exemple, est un projet négocié par Patrimoine canadien, à Ottawa, avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, après consultation avec les communautés francophone et anglophone et Simon Fraser puisque c'est l'endroit où le projet sera mis sur pied.

La présidente: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Chaput: C'est une question de clarification. L'entente en éducation permet de remettre des fonds pour l'enseignement de la langue de la minorité et pour l'enseignement de la langue seconde et cette entente doit être renouvelée.

Le Plan Dion prévoyait des enveloppes ciblées en éducation, une pour la langue de la minorité et l'autre pour la langue seconde. Est-ce que ces fonds provenant des enveloppes ciblées du plan Dion s'ajouteront à ceux remis par les ententes en éducation? Est-ce que ce sont des fonds supplémentaires ou les mêmes qui sont déplacés d'un endroit à l'autre?

M. Lemoine: Ces sommes viennent s'ajouter au budget de base en éducation pour les ententes existantes. L'enveloppe de 209 millions de dollars de cinq ans pour l'enseignement dans la langue de la minorité s'ajoute à l'enveloppe de base consacrée aux ententes en éducation. De plus, 137 millions viennent s'ajouter à l'enveloppe consacrée aux provinces pour l'enseignement de la langue seconde.

Le sénateur Comeau: J'aimerais avoir une clarification à ce sujet. Vous avez dit qu'un montant de 209 millions s'additionnait au montant de base. Que voulez-vous dire?

M. Lemoine: Le montant de base des ententes conclues avec le Conseil des ministres de l'Éducation, les provinces et les territoires, pour l'éducation de la langue de la minorité et de la langue seconde, représente environ 165 millions de dollars par année.

Le sénateur Comeau: Provenant des gouvernements fédéral et provinciaux?

Mr. Lemoine: From the federal government only. It's important to say that we're talking about the base amount. The agreements reached with the Council of Ministers of Education and the provinces concerned a five-year agreement under which the basic budget was approximately \$165 million. You multiply that amount by five and add \$209 million, in addition to the \$137 million.

Senator Comeau: I'm completely lost. We start with a basic amount of \$165 million?

Mr. Lemoine: Per year.

Senator Comeau: So that's multiplied by five years. We then add the \$209 million provided for under the Dion Plan.

Mr. Lemoine: Yes.

Senator Comeau: For five years?

Mr. Lemoine: Yes.

Senator Comeau: And now what does the \$137 million represent?

Mr. Lemoine: It's allocated to second language education and is in addition to the basic amount.

Senator Comeau: Does that mean that there were other figures than those ones? What were the final amounts?

Mr. Lemoine: Allow me to clarify by trying to be as clear as possible. In the past five years, the basic official languages budget for education was in the order of \$165 million. I'm talking about solely about the amounts paid to the provinces.

In the past 10 years, the federal government has granted special funding to the Department of Canadian Heritage for what's called "special education measures" or "special postsecondary measures." That has enabled the provinces and territories to establish school boards. This was one-time funding, not renewable after five years.

Theoretically, after the five-year period, this funding ceases to exist. What the federal government's action plan did was it stuck with the basic amount. It consolidated certain funds which disappeared at the end of the program and it added other amounts. In that way, we came up with funding blocks of \$209 million and \$137 million.

Senator Comeau: The \$209 million amount is added to the basic amount?

Mr. Lemoine: Yes.

Senator Comeau: That's the "A-Base" amount.

Mr. Lemoine: That's correct.

Senator Comeau: But those funds were previously added, but they weren't added to the base?

Mr. Lemoine: No, they weren't added to the base.

M. Lemoine: Du gouvernement fédéral seulement. Il est important de dire qu'on parle du montant de base. Les ententes conclues avec le Conseil des ministres de l'Éducation et les provinces portaient sur une entente de cinq ans selon laquelle le budget de base était d'environ 165 millions de dollars. On multiplie ce montant par cinq et à cela vient s'ajouter 209 millions, en plus du 137 millions.

Le sénateur Comeau: Je suis complètement perdu. Nous commençons avec un montant de 165 millions de base?

M. Lemoine: Par année.

Le sénateur Comeau: Il est donc multiplié par cinq ans. Nous y additionnons le 209 millions qui représente le montant prévu dans le plan Dion.

M. Lemoine: Oui.

Le sénateur Comeau: Pour cinq ans?

M. Lemoine: Oui.

Le sénateur Comeau: Et maintenant, que représente le 137 millions?

M. Lemoine: Il est consacré à l'enseignement de la langue seconde et vient s'ajouter au montant de base.

Le sénateur Comeau: Est-ce que cela veut dire qu'il y avait des chiffres autres que ceux-là? Quels étaient les derniers montants?

M. Lemoine: Laissez-moi préciser en essayant d'être aussi clair que possible. Dans les cinq dernières années, le budget de base des langues officielles pour l'éducation était de l'ordre de 165 millions de dollars. Je parle uniquement des sommes versées aux provinces.

Dans les dix dernières années, le gouvernement fédéral a octroyé des enveloppes spéciales au ministère du Patrimoine canadien pour ce qu'on a appelé des «mesures spéciales en éducation» ou des «mesures spéciales post-secondaires». Cela a permis aux provinces et aux territoires de mettre sur pied des conseils scolaires. Il s'agissait de fonds ponctuels, non renouvelables après cinq ans.

Théoriquement, après la période de cinq ans, ces fonds n'existent plus. Ce que le plan d'action du gouvernement fédéral a fait, c'est qu'il a respecté le montant de base. Il a consolidé certains fonds qui disparaissaient avec la fin du programme et il a ajouté d'autres sommes. De cette façon, on en est arrivé à des enveloppes de 209 millions et de 137 millions.

Le sénateur Comeau: Le montant de 209 millions s'additionne au montant de base?

M. Lemoine: Oui.

Le sénateur Comeau: C'est ce montant qu'ils appellent en anglais le "A-Base"?

M. Lemoine: C'est exact.

Le sénateur Comeau: Mais dans le passé, ces fonds étaient additionnés mais ils n'étaient pas ajoutés à la base?

M. Lemoine: Non, ils n'étaient pas ajoutés à la base.

Senator Comeau: And those amounts are now included in the base amount?

Mr. Lemoine: Yes, for the next five years.

Senator Comeau: Can the base amount be renegotiated from scratch?

Mr. Lemoine: Theoretically, yes, because, every five years, the departments have to report on the amounts paid out and what they were used for. In its action plan, the government has set out objectives that go beyond the five-year period. According to the action plan, the number of rights holders in the schools will increase from 68 percent to 80 percent for minority language education.

Over 10 years, that's the objective the government has set. For second language, the government's objective is to double in 10 years the number of high school graduates who master both languages. When you read the plan with that in mind, it's hard to believe that the amounts provided for will be questioned in five years. The government can indeed do something else; that's hard to believe because its action plan is part of a vision spread over 10 years.

Senator Comeau: I'm enormously interested in that figure. How does the figure of \$209 million spread over five years compare with those that were offered over the past five years as special funding for postsecondary and other areas? How much in funding has been invested in those special funding blocks, compared to that \$209 million?

Mr. Lemoine: It's hard to do that calculation.

Senator Comeau: If you don't have it today, you can send it to us later. When I examine new programs, in other words the amounts of \$165 million, \$209 million and \$137 million, I like to consider them relative to others. For that reason, I would like to know what amounts are offered in the special funding blocks for those last five years which are now part of the \$165 million surplus.

The Chair: Mr. Lemoine, could you send us those figures?

Mr. Lemoine: Yes, I'm going to try to clarify those elements for you.

The Chair: With regard to the consultations, I'm sure you've often heard the communities tell us that they would like to have an active part in the negotiations. What do you think of that?

Mr. Lemoine: It's a question that comes up regularly. In the context of our agreements, we've established specific mechanisms, commitments on consultation, with the provincial and territorial governments. The term "consultation" must be understood in its broadest sense. There is no particular consultation model. We encourage the provinces and territories to ensure that preliminary discussions have taken place with the people concerned by the question, be they school boards or institutions, when they come to see us and give us their action plan describing activities. In addition, we do not prescribe a particular formula for the

Le sénateur Comeau: Et ces sommes sont maintenant incluses dans le montant de base?

M. Lemoine: Pour les cinq prochaines années, effectivement.

Le sénateur Comeau: Est-ce que le montant de base peut être renégozié à partir de zéro?

M. Lemoine: Théoriquement oui, parce qu'à tous les cinq ans, les ministères doivent faire état des sommes versées et ce à quoi elles ont servi. Dans son plan d'action, le gouvernement s'est fixé des objectifs qui vont au-delà de la période de cinq ans. Selon le plan d'action, le nombre d'ayants droit dans les écoles passerait de 68 p. 100 à 80 p. 100 pour l'enseignement de la langue de la minorité.

Sur dix ans, c'est l'objectif que le gouvernement s'est fixé. Pour la langue seconde, le gouvernement s'est donné pour objectif de doubler en dix ans le nombre de diplômés qui terminent l'école secondaire et qui maîtrisent les langues. Quand on lit le plan dans cet esprit, il est difficile de croire qu'au bout de cinq ans, on va remettre en question les montants prévus. Le gouvernement peut effectivement faire autrement, c'est difficile à croire, parce que son plan d'action s'inscrit dans une vision sur dix ans.

Le sénateur Comeau: Ce chiffre m'intéresse énormément. Comment le chiffre de 209 millions, répartis sur cinq ans, se compare-t-il à ceux qui ont été offerts dans les cinq dernières années, au titre des enveloppes spéciales, pour les post-secondaires et autres? Combien de fonds ont été investis dans ces enveloppes spéciales, comparativement à ces 209 millions?

M. Lemoine: Il est difficile de faire ce calcul.

Le sénateur Comeau: Si vous ne l'avez pas aujourd'hui, vous pouvez nous l'envoyer plus tard. Quand j'examine de nouveaux programmes, autrement dit le montant de 165 millions de dollars, celui de 209 millions et celui de 137 millions, j'aime les considérer par rapport à d'autres. Pour cette raison, j'aimerais savoir quels sont les montants offerts dans les enveloppes spéciales de ces cinq dernières années qui font maintenant partie du surplus de 165 millions.

La présidente: Pourriez-vous, monsieur Lemoine, nous faire parvenir ces chiffres?

M. Lemoine: Oui, je vais essayer de vous préciser ces éléments.

La présidente: En ce qui concerne les consultations, je suis certaine que vous avez souvent entendu les communautés nous dire qu'elles aimeraient avoir une part active dans les négociations. Qu'en pensez-vous?

M. Lemoine: C'est une question qui revient régulièrement. On a établi avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le cadre de nos ententes, des mécanismes précis, des engagements relatifs à la consultation. Il faut entendre ce terme de consultation dans son sens le plus large. Il n'y a pas un modèle particulier de consultation. On encourage les provinces et territoires à s'assurer qu'il y ait eu au préalable discussion avec les gens qui s'intéressent à la question, que ce soit les Conseils scolaires ou les institutions, lorsqu'ils viennent nous voir et nous proposent le fameux plan d'action qui décrit les activités. En outre, on ne prescrit pas une

provincial governments. We tell them: We want to know to what extent what you're proposing represents the needs or results for which the communities want to obtain these funds. They must describe the follow-up process.

In a particular project with a province, such as a special agreement, for example, whether it be with the Université Sainte-Anne, the Collège de l'Acadie, the Collège universitaire de Saint-Boniface or Simon Fraser, discussions take place between governments and the members of those institutions are present. But when the time comes to discuss funds and to determine who will sign the agreement, the agreement must clearly be signed between the two governments. It's up to the federal government, together with the provinces, to establish the mechanism that will be consistent with the responsibilities of each of the two governments and at the same time ensure that the second language communities and interest groups have had a voice in the matter, have had the opportunity to present their priorities and comment on the action plans.

This is the kind of approach we are following with the provincial governments, and, in the context of the new negotiations, we want the provinces to clarify even further for us the means they use.

The Chair: Thank you, Mr. Lemoine, for your patience and your answers. Ladies and gentlemen members of the committee, I would like to retain you for a few more minutes. I would like to clarify one point before you leave.

I asked the Senate for permission this afternoon, with the idea in mind of hearing Senator Kinsella; we had one witness, Norman Moyer, Assistant Deputy Minister for Canadian Identity, who would have provided answers on Senator Kinsella's bill. Then we could have discussed Bill S-14, a fairly short bill. We could have done the clause-by-clause. We did not receive the Senate's permission to sit. That refusal disrupted our plan. Mr. Moyer couldn't come later.

I want to ask you whether you want us to pass that bill, clause by clause, before Friday. The only permission we could obtain is what the whips have already given us. We did that for the report of the Commissioner of Official Languages. With your permission, we could check to see whether Mr. Moyer, from Canadian Identity, is available Wednesday morning. That's the only time we would have this week. I believe we could hear from him before noon. The idea is also to do justice to Senator Kinsella.

Senator Comeau: Unfortunately, I won't be available Wednesday, but I can rely on my colleagues. If they want to be here, I would agree to us doing that this week.

The Chair: If you have any other free time, we could ask the witness whether he is available.

Senator Comeau: Once again, if I can't be present, that's not a big problem, provided Senators Keon or Beaudoin can be here. You know my position, I entirely agree with the program.

formule aux gouvernements provinciaux. On leur dit: nous voulons savoir dans quelle mesure ce que vous proposez représente les besoins ou les résultats que les communautés veulent obtenir de ces fonds. Ils doivent décrire le processus suivi.

Lors d'un projet particulier avec une province, par exemple, une entente spéciale, que ce soit avec l'université Sainte-Anne, le collège de l'Acadie, le collège universitaire de Saint-Boniface ou Simon Fraser, des discussions ont lieu entre les gouvernements et les membres de ces institutions sont présents. Mais quand vient le temps de discuter des fonds et de savoir qui signera l'entente, il est évident que l'entente doit être signée entre les deux gouvernements. Il revient au gouvernement fédéral, avec les provinces, d'établir les mécanismes qui vont respecter les responsabilités de chacun des deux gouvernements et d'assurer en même temps que les communautés et les groupes d'intérêt de langue seconde ont eu voix au chapitre, ont eu la chance d'exposer leurs priorités et de commenter les plans d'action.

C'est le genre d'approche que nous menons avec les gouvernements provinciaux et nous voulons, dans le cadre des nouvelles négociations, que les provinces nous précisent encore davantage quels sont les moyens qu'elles utilisent.

La présidente: Je vous remercie, monsieur Lemoine, de votre patience et de vos réponses. Mesdames et messieurs les membres du comité, j'aimerais vous retenir encore quelques minutes. Avant que vous ne partiez, je voudrais éclaircir un point.

J'ai demandé la permission du Sénat cet après-midi, ayant en tête l'idée d'entendre le sénateur Kinsella; nous avons un témoin, Norman Moyer, sous-ministre adjoint à l'Identité canadienne, qui aurait donnée des réponses sur le projet de loi du sénateur Kinsella. Nous aurions pu discuter ensuite du projet de loi S-14, un projet de loi assez court. Nous aurions pu le faire article par article. Nous n'avons pas eu la permission du Sénat de siéger. Ce refus a donc bouleversé notre plan. M. Moyer ne pouvait pas venir plus tard.

Je souhaite vous demander si vous désirez que nous adoptions ce projet de loi, article par article, avant vendredi. La seule permission que nous pourrions obtenir est celle que les whips nous ont déjà accordée. Nous l'avons fait pour le rapport de la commissaire aux langues officielles. Avec votre permission, nous pourrions vérifier si M. Moyer, de l'Identité canadienne, était disponible mercredi midi. C'est le seul moment que nous aurions cette semaine. Je crois qu'on pourrait l'entendre vers midi. Il s'agit également de rendre justice au sénateur Kinsella.

Le sénateur Comeau: Malheureusement, je ne serai pas disponible mercredi. Mais je peux me fier à mes collègues. S'ils veulent être ici, je serais d'accord qu'on le fasse cette semaine.

La présidente: Si vous avez d'autres moments libres, on pourrait demander au témoin s'il est disponible.

Le sénateur Comeau: De nouveau, si je ne peux pas être présent, ce n'est pas très grave, en autant que les sénateurs Keon ou Beaudoin peuvent être ici. Vous connaissez ma position, je suis entièrement d'accord avec le programme.

The Chair: We're going to try to get in touch with Mr. Moyer and we'll inform your secretaries of the results in order to determine who will be available.

The committee is adjourned.

La présidente: Nous allons essayer d'entrer en contact avec M. Moyer et nous communiquerons le résultat à vos secrétaires pour savoir ceux et celles qui seront disponibles.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES

From the Senate of Canada:

The Honourable Noël A. Kinsella, Sponsor of the Bill.

From the Department of Canadian Heritage:

Hilaire Lemoine, Director General, Official Languages Support Programs.

TÉMOINS

Du Sénat du Canada:

L'honorable Noël A. Kinsella, parrain du projet de loi.

Du ministère et du Patrimoine Canadien:

Hilaire Lemoine, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles.